



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage



LANGUES OFFICIELLES

Rapport annuel 2005-2006

Volume 2

Réalisations des institutions fédérales désignées
Mise en œuvre de l'article 41 de la
Loi sur les langues officielles

Canada 

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
Secteur culturel	6
Centre national des Arts	6
Commission de la capitale nationale	7
Conseil des Arts du Canada	8
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	9
Office national du film du Canada	10
Parcs Canada	11
Patrimoine canadien	12
Société Radio-Canada	15
Téléfilm Canada	16
Secteur économique	17
Agence de promotion économique du Canada atlantique	17
Agriculture et Agroalimentaire Canada	18
Banque de développement du Canada	19
Commission canadienne du tourisme	20
Développement économique Canada (pour les régions du Québec)	21
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	22
Industrie Canada	23
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	24
Secteur du développement des ressources humaines	25
Agence de santé publique du Canada	25
Condition féminine Canada	26
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada	27
École de la fonction publique du Canada	28
Ressources humaines et Développement social Canada	29
Santé Canada	30
Société canadienne des postes	31
Secteur international et organismes centraux	32
Affaires étrangères et Commerce international Canada	32
Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada	33
Agence canadienne de développement international	34
Centre de recherches pour le développement international	35
Citoyenneté et Immigration Canada	36
Justice Canada	37
Statistique Canada	38
ANNEXE DÉTACHABLE	39
Cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles – Extrait relatif à la Partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	39
Liste des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la <i>LLO</i>	40

INTRODUCTION

2005–2006, une année marquée par le renforcement de la *Loi sur les langues officielles*

Le volume 2 du *Rapport annuel sur les langues officielles* présente un sommaire des principaux résultats atteints par les ministères et organismes fédéraux désignés en vertu du Cadre de responsabilisation pour la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles* (partie VII de la *LLO*).

L'article 41 de la *Loi* s'applique à toutes les institutions fédérales et porte sur l'engagement pris par le gouvernement fédéral de favoriser le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et de promouvoir le français et l'anglais dans la société canadienne. L'article 41 a été renforcé en novembre 2005, de sorte que toutes les institutions fédérales sont maintenant appelées à prendre des mesures positives pour concrétiser cet engagement. Cette modification s'assortit en outre de la possibilité d'avoir recours aux tribunaux en cas de manquements allégués aux responsabilités fédérales.

L'article 42 de la *Loi* confie au ministre du Patrimoine canadien la mission d'encourager, au sein de l'appareil fédéral, une approche coordonnée de l'engagement fédéral; les institutions se sont donc tournées vers ce ministère pour mieux comprendre leurs obligations et s'assurer de cibler leurs interventions en conséquence. Patrimoine canadien a ainsi intensifié ses efforts de sensibilisation et d'appui tant auprès des institutions avec lesquelles il entretenait des relations de travail suivies qu'auprès des autres organismes fédéraux.

Pour mieux s'engager

Le gouvernement du Canada disposait déjà d'un outil important pour assurer la concrétisation de l'engagement fédéral et raffermir les assises de la dualité linguistique

au Canada : le *Cadre d'imputabilité et de coordination*. Ce cadre décrit les étapes que doit franchir chaque institution fédérale dans sa planification stratégique et dans l'exécution de son mandat vis-à-vis des langues officielles. Il a donc fait l'objet d'une large diffusion au sein de l'appareil fédéral. En outre, un groupe de travail composé de représentants de Patrimoine canadien, du ministère de la Justice et de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada a entrepris l'élaboration d'un guide destiné aux institutions fédérales et portant sur la mise en œuvre de la Partie VII de la *LLO*. Avec le concours de Justice Canada, de nombreux exposés ont été présentés à divers groupes de fonctionnaires fédéraux, tant au niveau national que régional, afin notamment de les informer de leurs obligations. Patrimoine canadien a également procédé à une mise à jour de son site Web pour faciliter l'accès à des outils concrets et aider ainsi les institutions fédérales à mieux contribuer au développement des CLOSM et à la promotion de la dualité linguistique.

Encadrement des ministères et organismes désignés

Patrimoine canadien a, pendant toute l'année, intensifié son travail d'encadrement des ministères et organismes fédéraux visés par le Cadre de responsabilisation pour la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la *LLO* (voir liste en encart). Depuis l'adoption de ce

cadre, plus d'une trentaine d'institutions fédérales dont les activités sont jugées d'importance vitale pour le développement des CLOSM sont appelées à déployer des efforts particuliers afin de mettre en œuvre l'engagement du gouvernement fédéral énoncé à la partie VII de la *Loi*. Elles doivent notamment : nommer un coordonnateur national, et des coordonnateurs régionaux au besoin, pour les activités se rapportant à l'article 41; présenter chaque année au ministre du Patrimoine canadien un bilan des réalisations à l'égard de l'article 41; préparer et élaborer un plan d'action couvrant une ou plusieurs années. Ces plans d'action supposent un exercice de réflexion et de consultation des communautés pour connaître leurs priorités et cerner les programmes et initiatives qui peuvent y répondre.

La concertation interministérielle sur le terrain

L'une des quatre rencontres du Réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 s'est tenue en Nouvelle-Écosse; cette rencontre a renforcé le dialogue entre la communauté francophone de cette province et des partenaires fédéraux qui ont ensuite travaillé ensemble à cerner des pistes d'action. La Direction de la concertation interministérielle (DCI) à Patrimoine canadien a aussi collaboré avec l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada à l'organisation du premier Forum des bonnes pratiques qui a permis de créer une meilleure synergie entre les différents intervenants du domaine des langues officielles (champions, responsables des langues officielles et coordonnateurs responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO*).

Par ailleurs, la DCI a mis sur pied le Réseau de coordination interministérielle à

Patrimoine canadien pour donner suite à certaines recommandations de l'évaluation de la mise en oeuvre de l'article 42 par ce ministère. Le Réseau regroupe les membres de la DCI et un agent responsable de la coordination interministérielle dans chaque province et territoire. L'initiative a eu pour effet de renforcer les relations entre les fonctionnaires fédéraux en région, de mieux les sensibiliser à l'importance de leur rôle et de donner une visibilité accrue au rôle de coordination et d'appui de Patrimoine canadien.

Les agents de Patrimoine canadien responsables de la coordination interministérielle dans les bureaux provinciaux/territoriaux ont organisé ou appuyé diverses initiatives ou forums regroupant des fonctionnaires fédéraux travaillant en région et des groupes communautaires locaux, notamment en Ontario, au Manitoba, en Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest. Ils ont ainsi contribué à l'établissement ou au renforcement des relations avec les communautés et favorisé l'échange d'idées

et de bonnes pratiques entre les ministères et organismes fédéraux présents.

La DCI a procédé à une analyse approfondie des plans d'action et des bilans de réalisations présentés par les ministères et organismes fédéraux désignés et a rencontré les coordonnateurs nationaux pour discuter avec eux des constats des analyses et des besoins en matière d'appui (outils et autres). Ces rencontres ont permis de mieux cerner les besoins des institutions et de discuter des améliorations possibles.

Loi sur les langues officielles

Extrait de la partie VII – Promotion du français et le l'anglais

Engagement

41. (1) Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Obligations des institutions fédérales

41. (2) Il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises des mesures positives pour mettre en oeuvre cet engagement. Il demeure entendu que cette mise en oeuvre se fait dans le respect des champs de compétence et des pouvoirs des provinces.

Règlements

41. (3) Le gouverneur en conseil peut, par règlement visant les institutions fédérales autres que le Sénat, la Chambre des communes, la bibliothèque du Parlement, le bureau du conseiller sénatorial en éthique et le commissariat à l'éthique, fixer les modalités d'exécution des obligations que la présente partie leur impose.

Coordination

42. Le ministre du Patrimoine canadien, en consultation avec les autres ministres fédéraux, suscite et encourage la coordination de la mise en oeuvre par les institutions fédérales de cet engagement.

Extrait de la partie X – Recours judiciaire

Recours

77 (1) Quiconque a saisi le commissaire d'une plainte visant une obligation ou un droit prévus aux articles 4 à 7 et 10 à 13 ou aux parties IV, V, ou VII, ou fondée sur l'article 91, peut former un recours devant le tribunal sous le régime de la présente partie.

Six grandes catégories d'intervention

Dans les pages qui suivent, les résultats des ministères et organismes fédéraux désignés en vertu du Cadre de responsabilisation sont présentés sous six grandes catégories d'intervention, afin de mieux rendre compte des progrès réalisés et de l'engagement concret et concerté du gouvernement canadien en matière de langues officielles :

- **sensibilisation (à l'interne)** – les employés et les cadres connaissent et comprennent leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la LLO et des CLOSM, et la culture organisationnelle subit un changement durable;
- **consultations** – les institutions fédérales et les communautés comprennent leurs priorités et mandats respectifs, ce qui favorise l'établissement de liens durables;
- **communications** – les CLOSM reçoivent de l'information pertinente et à jour sur les programmes et services des institutions fédérales et comprennent mieux leur mandat;
- **coordination et liaison** – de multiples partenaires collaborent pour favoriser le développement et l'épanouissement des CLOSM et partager des pratiques exemplaires;
- **financement et prestation de programmes** – les CLOSM font partie de la clientèle régulière des institutions fédérales et ont accès à leurs programmes et

services; les particularités des CLOSM (ex. : dispersion géographique, possibilités de développement) sont prises en compte;

- **reddition de comptes** – il y a intégration de l'article 41 de la *LLO* et de la perspective des CLOSM aux politiques, programmes et services des institutions fédérales; la structure d'imputabilité, les évaluations internes et les examens de politiques permettent de déterminer comment mieux intégrer la perspective des CLOSM.

Chercher à faire mieux

Une évaluation globale des résultats obtenus par les institutions fédérales permet de constater que la sensibilisation des fonctionnaires demeure un aspect clé de la mise en œuvre de l'article 41 au sein de l'appareil gouvernemental. Les changements apportés à la *LLO* ont donné aux institutions l'occasion de renouveler leurs efforts de sensibilisation, de même que leurs initiatives de consultation, au national et en région. Toutefois, une meilleure coordination des consultations fédérales faciliterait le travail des communautés. Par ailleurs, il ressort que les communautés ne sont pas toujours consultées comme elles le devraient au cours du processus d'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de l'article 41.

En ce qui touche à la coordination et à la liaison, le Réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO* est bien établi et permet d'échanger de l'information et des pratiques exemplaires. La création du Réseau de coordination interministérielle à Patrimoine canadien a permis de favoriser le réseautage en région et devrait contribuer à maximiser les retombées de la mise en œuvre de l'article 41 dans l'ensemble du pays. Les institutions décentralisées ont tout intérêt à se doter d'un réseau actif de coordonnateurs régionaux pour s'assurer que leur action se fait sentir au niveau provincial, territorial et local. Par ailleurs, la relation de travail entre les coordonnateurs nationaux et les champions des langues officielles gagnerait à

être renforcée pour assurer une meilleure intégration des différentes parties de la *LLO* au sein des institutions.

L'accès des communautés aux programmes et services fédéraux demeure un enjeu important, même si la plupart des institutions visées apportent un appui considérable aux CLOSM, soit par des services ou des contributions financières.

Il faudrait également accentuer les efforts pour s'assurer que le respect de l'engagement fédéral envers le développement des communautés et la promotion de la dualité linguistique est mieux intégré à la culture organisationnelle et aux mécanismes de reddition de comptes des institutions fédérales.

Le lecteur souhaitant se renseigner davantage sur les plans d'action et bilans de réalisations peut s'adresser directement au ministère ou à l'organisme concerné. Une liste des personnes-ressources des institutions désignées se trouve en encart du présent rapport. Ce document est également accessible dans le site Web du ministère du Patrimoine canadien à l'adresse suivante : www.pch.gc.ca.

CENTRE NATIONAL DES ARTS

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

Ministre du Patrimoine canadien : Beverley J. Oda

Président et chef de la direction : Peter A. Herrndorf

Championne des langues officielles : Anne Tanguay

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ CONSULTATIONS

Les nombreuses rencontres des responsables des différents programmes du CNA et des intervenants du monde artistique des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) ont permis d'augmenter la qualité artistique des productions des compagnies professionnelles et de mieux cibler leurs besoins. Ainsi, le Théâtre français du CNA a rencontré 14 compagnies professionnelles francophones du Canada, chacune dans sa ville d'attache. Le Théâtre anglais a, de son côté, pris le pouls de la communauté artistique anglo-québécoise et a collaboré à plusieurs réalisations. La danse, la chanson et la musique ont aussi fait l'objet d'une grande attention.

■ COMMUNICATIONS

Le centenaire de la Saskatchewan et de l'Alberta a permis au CNA d'accroître sa visibilité auprès des francophones de ces deux provinces. À cette occasion, la tournée de l'Orchestre du CNA et la *Scène albertaine* présentée à Ottawa ont fait l'objet de communiqués de presse qui ont été envoyés aux médias anglophones et francophones de cette région du pays. Le CNA a aussi mis de l'avant un partenariat avec les médias écrits

et électroniques de l'Ontario francophone afin de se rapprocher de cette communauté.

■ COORDINATION ET LIAISON

Le CNA collabore avec de multiples partenaires gouvernementaux en vue de répondre aux priorités du milieu artistique des CLOSM. C'est ainsi que des rencontres régulières ont eu lieu avec les signataires de l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne. Le CNA a aussi collaboré avec Patrimoine canadien et le Conseil des Arts du Canada (CAC) pour organiser la première édition du *Festival Zones Théâtrales*. Le CNA s'est également associé au CAC pour offrir *Les laboratoires du Théâtre français* et à Patrimoine canadien, grâce au PICLO (Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle), pour mettre en oeuvre le programme *Musiciens dans les écoles et la communauté*.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

Le CNA tient compte de la dispersion géographique des minorités de langue officielle dans la prestation de ses programmes. Il a participé à la mise sur pied de spectacles et d'activités touchant plusieurs disciplines et présentant des artistes de ces collectivités. Ainsi, des musiciens ont visité des écoles et des centres communautaires francophones en Ontario, en Alberta et en Saskatchewan. D'autres musiciens ont fait de même dans des collectivités anglophones du Québec. Quatre

Mandat

Le Centre national des Arts (CNA) développe et encourage les arts d'interprétation en concluant des partenariats avec les artistes et les collectivités de la région de la capitale nationale, des régions et de l'ensemble du Canada, en visant l'excellence dans les arts de la scène, en encourageant les nouveaux talents et en faisant du CNA un centre d'excellence artistique de réputation mondiale.

spectacles présentés dans le cadre du *Ottawa Folk Festival* mettaient en vedette des artistes anglo-québécois. Grâce aux fonds du PICLO, le CNA a été en mesure de produire cinq spectacles d'artistes ontariens dans le cadre des *Vendredis de la chanson francophone*. Un artiste de l'Alberta et un autre du Nouveau-Brunswick ont aussi participé à ces *Vendredis*. La *Scène albertaine* du CNA a permis de mettre en valeur des talents de cette province et de tisser des liens étroits avec le Regroupement artistique francophone de l'Alberta. Le CNA a aussi attribué des fonds aux compagnies de théâtre afin d'augmenter la qualité des spectacles de théâtre professionnels produits dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le PICLO a également permis au Théâtre anglais du CNA d'augmenter le nombre de contrats avec les compagnies de théâtre anglo-québécoises.



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

Ministre du Patrimoine canadien : Beverley J. Oda

Présidente par interim : Heather Chiasson

Championne des langues officielles : Suzanne Gustafsson

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

La championne des langues officielles de la CCN s'est assurée que le comité de la haute direction tient compte des langues officielles lors de la planification de nouveaux projets, programmes et services. Elle a de plus informé régulièrement le comité de l'état de divers dossiers comportant un volet « langues officielles ». La Commission affiche sur son site Intranet les rapports annuels sur les langues officielles qui sont présentés aux organismes centraux. La CCN a aussi annoncé sur le même site les changements apportés à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles (LLO)* et invité les employés à participer aux activités des *Rendez-vous de la Francophonie*.

■ COMMUNICATIONS

La championne des langues officielles a transmis aux représentants des minorités de langue officielle le bilan des réalisations de la mise en œuvre de la partie VII de la *LLO* pour



l'exercice 2004-2005. Elle en a profité pour solliciter leurs idées au sujet de nouvelles collaborations et connaître leurs besoins et priorités. La CCN a utilisé les médias des minorités de langue officielle de la région de la capitale nationale pour faire paraître ses communiqués de presse. Ces mêmes médias et d'autres ailleurs au pays ont aussi servi à faire la promotion de projets et d'événements. La CCN a collaboré avec le réseau TVA pour diffuser partout au pays des activités rattachées à Bal de Neige et aux événements organisés par son partenaire, le Festival canadien des tulipes. La CCN a aussi travaillé avec TFO pour la promotion de Bal de Neige auprès des minorités francophones en Ontario et en Acadie.

■ COORDINATION ET LIAISON

Des représentants de Patrimoine canadien, de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, de la Ville d'Ottawa et de la CCN se sont rencontrés à quelques reprises pour discuter de la promotion de l'offre de services bilingues par les commerçants d'Ottawa. Un événement spécial à cet effet, le lancement 2006 du projet Aides aux entreprises, a eu lieu à l'automne 2006. Le Commissariat aux langues officielles a constaté que la disponibilité des services bilingues s'est améliorée chez les locataires de la CCN. Les progrès du côté de l'affichage intérieur et du matériel promotionnel sont visibles.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

Le Festival canadien des tulipes et Bal de neige ont rendu possible la diffusion partout

Mandat

La Commission de la capitale nationale (CCN) établit des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et concourt à la réalisation de ces trois buts afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale; elle organise, parraine ou fait la promotion, dans la région de la capitale nationale, d'activités et de manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social.

au Canada de six heures de production dans le cadre de l'émission *Salut Bonjour Week-end* diffusée sur les ondes de TVA. La Scène nordique de Bal de neige a permis à des artistes des minorités francophones et anglophones de présenter leur spectacle. La Fête du Canada a aussi été l'occasion pour la CCN d'appuyer la production du spectacle *Jour de Plaines et de Montagnes* qui a rendu hommage aux francophones de l'Ouest canadien. Le spectacle a été diffusé le 7 août 2005 à une heure de grande écoute sur l'ensemble du réseau TVA. Ces différentes manifestations ont permis à près d'une vingtaine d'artistes provenant des minorités de langue officielle de se faire valoir. La CCN s'est de plus employée à dépister de nouveaux talents issus des minorités de langue officielle en participant à des événements de recrutement tels que *Contact ontariois* et la *Bourse RIDEAU*.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

Ministre du Patrimoine canadien : Beverley J. Oda

Directeur : Robert Sirman

Championne des langues officielles : Manon Dugal



PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

Le conseil d'administration, la haute direction et les employés ont accru leur sensibilisation aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Un exposé sur le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) a été présenté au conseil d'administration du CAC par le directeur de la Division des arts et la coordonnatrice nationale de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles (LLO)*. Des rencontres des agents du Conseil ont eu lieu sur le même sujet.

■ CONSULTATIONS

Le Conseil a participé régulièrement à des réunions de consultation avec des porte-parole des communautés francophone et anglophone en situation minoritaire, ce qui a permis à ces communautés d'avoir un meilleur accès aux programmes et services de l'organisme. Des groupes tels que la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) et le *English Language Arts Network (ELAN)* du Québec ont été des interlocuteurs privilégiés pour connaître les besoins des artistes et des regroupements d'artistes.

■ COMMUNICATIONS

Le Conseil a organisé six séances d'information dans quatre provinces, dont des ateliers de formation à l'intention des artistes francophones de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Colombie-Britannique. Quatre autres rencontres d'information ont

eu lieu, trois pour des artistes anglophones au Québec et une pour des artistes francophones au Nouveau-Brunswick. De plus, le Conseil a révisé l'information affichée sur son site Web concernant ses programmes pour la rendre plus claire et plus accessible.

■ COORDINATION ET LIAISON

Le Conseil a participé aux réunions des signataires de l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne, aux rencontres des groupes de travail des secteurs artistiques coordonnés par Patrimoine canadien et aux discussions entourant divers protocoles d'entente. La coordonnatrice nationale a assisté aux rencontres du Réseau des coordonnateurs nationaux. Ceci a permis de mieux orienter les actions de chacun et de favoriser l'avancement des artistes.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

Encore cette année, le Conseil a octroyé plus de deux millions de dollars en subventions individuelles aux artistes et directeurs artistiques francophones et anglophones en milieu minoritaire. Ces fonds ont servi à appuyer des projets de recherche, de réflexion, de création, d'expérimentation, de perfectionnement et de ressourcement. Le Conseil a maintenu le soutien au fonctionnement des organismes artistiques en leur octroyant ici aussi plus de deux millions de dollars, ce qui a rendu possible, entre autres, des activités de réseautage et la

Mandat

Le Conseil des Arts du Canada (CAC) est un organisme national autonome qui favorise le développement des arts au Canada en offrant des subventions et des services aux artistes et organismes artistiques professionnels canadiens et en administrant des bourses de recherche.

création de nouvelles œuvres. Le Conseil a octroyé plus de 2,5 millions de dollars à des festivals, des projets d'échange et de diffusion, des événements pluridisciplinaires, des projets collectifs, des lectures et des tournées de promotion, des tournées de musiciens classiques et non classiques, des tournées de compagnies de théâtre et de danse au Canada ainsi que des coproductions. Cet appui a permis à plusieurs artistes et compagnies artistiques de recevoir des prix honorifiques pour la qualité de leur prestation : les Prix du Gouverneur général en littérature ainsi qu'en arts visuels et en arts médiatiques et le Prix en théâtre pour jeunes publics.

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

Ministre du Patrimoine canadien : Beverley J. Oda

Président par interim : Michel Arpin

Championne des langues officielles : Diane Rhéaume

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

Dans le but de sensibiliser les employés et la haute direction du CRTC à la dualité linguistique canadienne et à la réalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), la coordonnatrice nationale pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles (LLO)* a fait un exposé aux directeurs de l'organisme sur les obligations du Conseil dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO*. Les employés du bureau d'Edmonton ont reçu cette même information en février 2006, première étape d'une opération de sensibilisation du personnel des bureaux régionaux.

■ CONSULTATIONS

Les minorités de langue officielle ont eu la possibilité de faire valoir leurs préoccupations et leurs attentes au CRTC. Au cours de l'hiver 2005-2006, le Conseil a rencontré des représentants de bon nombre d'organismes, dont l'Alliance des producteurs francophones du Canada, l'Alliance nationale de l'industrie musicale, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, la Fédération culturelle canadienne-française, l'Alliance des radios communautaires du Canada et le *Quebec Community Groups Network (QCGN)*.

■ COMMUNICATIONS

Des rencontres avec des conseillers du CRTC ont permis à des représentants des communautés de recevoir de l'information à jour sur les activités du Conseil. Des membres du QCGN et les participants du Camp Jeunesse de Gravelbourg en Saskatchewan ont participé à ces échanges. Le CRTC est en train d'élaborer une page Web qui traitera des activités du Conseil relatives à la mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO*.

■ COORDINATION ET LIAISON

Les activités de coordination et de liaison ont permis d'améliorer la coordination à l'interne, d'échanger de l'information sur des sujets tels que les nouvelles dispositions de la partie VII de *LLO* et les bonnes pratiques avec d'autres instances gouvernementales et de mieux répondre aux besoins des communautés. Le CRTC a aussi participé à la rencontre annuelle du Groupe de travail sur les arts médiatiques et à celle du Groupe de travail sur la chanson-musique. Des représentants du Conseil ont également participé aux rencontres du Réseau des coordonnateurs nationaux organisées par Patrimoine canadien.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

Le CRTC est un tribunal administratif et, à ce titre, il ne gère pas de programmes ou services, ni ne finance des activités. Toutefois, plusieurs des activités du CRTC, telles que l'octroi, le renouvellement ou les modifications de licences, l'élaboration de

Mandat

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) réglemente et surveille tous les aspects du système canadien de la radiodiffusion et des télécommunications, conformément aux objectifs énoncés aux articles 3 et 5 de la *Loi sur la radiodiffusion*, à l'article 7 de la *Loi sur les télécommunications* et à la *Loi sur Bell Canada*.

lignes directrices de politiques de même que la réglementation et la surveillance de tous les aspects du système canadien de radiodiffusion servent à atteindre les objectifs énoncés à l'article 41 de la *LLO*. Au cours de l'année 2005-2006, le Conseil a fait la promotion de l'accès à des services de radiodiffusion en milieu minoritaire, a encouragé les radiodiffuseurs à accroître la production et la diffusion d'émissions produites en région et, finalement, a contribué à la pleine reconnaissance ainsi qu'à l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.



OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

Ministre du Patrimoine canadien : Beverley J. Oda

Commissaire du gouvernement à la cinématographie et président par interim : Claude Joli-Coeur

Championne des langues officielles : Deborah Drisdell

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

La championne des langues officielles s'est montrée active dans la promotion de la dualité linguistique, dans la mise en valeur de pratiques exemplaires et dans la participation de l'organisme à des événements tels que *Les Rendez-vous de la Francophonie*. Les responsables des Studios Acadie et Ontario/Ouest ont plaidé la cause des artisans du cinéma et de la vidéo auprès de membres de la haute direction de l'ONF.

■ CONSULTATIONS

De nombreuses rencontres avec des cinéastes et des producteurs de partout au pays, lors de divers événements, ont permis de mieux connaître les enjeux auxquels font face les artisans du film et de la vidéo issus des minorités de langue officielle. Il y a eu la rencontre des cinéastes francophones de Vancouver avec la haute direction de l'ONF et les discussions, à Moncton, entre les cinéastes et producteurs acadiens et les responsables du Programme français et du Studio Acadie. Par ailleurs, l'ONF continue de participer au groupe de travail interministériel sur les arts médiatiques coordonné par Patrimoine canadien. Il

convient aussi de souligner la participation de la productrice exécutive du Studio Ontario/Ouest à une rencontre organisée par Patrimoine canadien avec la communauté franco-albertaine.

■ COMMUNICATIONS

Plusieurs moyens servent à transmettre de l'information aux minorités de langue officielle afin de leur permettre de bénéficier d'une gamme importante de services : le site Web de l'ONF, le magazine *Focus* pour les 32 000 membres du Cinéclub ONF, un réseau de 50 bibliothèques partenaires, des classes de maître et l'utilisation des journaux appartenant à ces minorités.

■ COORDINATION ET LIAISON

Les responsables des bureaux régionaux de l'ONF collaborent avec plusieurs partenaires gouvernementaux à diverses initiatives, notamment le projet Mentorat avec le Conseil des arts de l'Ontario et le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) avec Téléfilm Canada, la Société Radio-Canada et Patrimoine canadien. Il faut aussi mentionner la participation du coordonnateur national aux rencontres du Réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

L'ONF et Patrimoine canadien ont signé un deuxième protocole d'entente PICLO. Les communautés en ont tiré profit en mettant

Mandat

L'Office national du film (ONF) produit et distribue des œuvres audiovisuelles distinctives, audacieuses et pertinentes qui reflètent la diversité culturelle et qui présentent au Canada et au monde un point de vue authentiquement canadien.

de l'avant des activités structurantes. Les artisans ont produit un nombre important d'œuvres audiovisuelles soulevant des enjeux sociaux, contribuant ainsi à accroître la diversité des expressions culturelles canadiennes. La relève a été particulièrement choyée. Le Studio Acadie a, entre autres, franchi les étapes préparatoires à la production de cinq courts métrages d'animation dans le cadre du concours ANIMACADIE. Le Studio a aussi lancé un nouveau concours, TREMPIN, pour les kinoistes et les cinéastes en devenir. De plus, le Studio a parachevé un long métrage (*Les Chemins de Marie*). Le Studio Ontario/Ouest a travaillé à 18 projets de films et six ont été complétés et mis en marché dont *Le méchant trip*, gagnant du prix Phillip BORSOS du « meilleur long métrage canadien ». Il faut aussi compter 17 projets de formation et de développement professionnel réalisés avec l'aide du fonds PICLO. La Médiathèque de Toronto a organisé plusieurs ateliers sur mesure touchant l'animation et le documentaire pour des groupes scolaires francophones et d'immersion française. La 3^e édition de *Doc Shop* a permis à 70 étudiants anglophones de la région de Montréal de se familiariser avec la production d'une vidéo de quatre minutes. De plus, les Programmes anglais et français de l'ONF comptent, à travers le Canada, des centres qui produisent des œuvres audio-visuelles qui véhiculent les valeurs canadiennes, notamment celles des minorités de langue officielle, partout au pays et à l'échelle internationale.



PARCS CANADA

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

Ministre de l'Environnement : John Baird

Directeur général : Alan Latourelle

Champion des langues officielles : Michel Latreille

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

En mars 2006, le champion des langues officielles a invité tous les employés du pays à participer aux festivités des *Rendez-vous de la Francophonie*. Il a également informé tous les cadres supérieurs du renforcement de la *Loi sur les langues officielles* (adoption du projet de loi S-3) et de l'existence du document intitulé *Profil des communautés francophones et acadiennes du Canada*. L'unité de gestion du Manitoba a aidé son personnel à se familiariser avec le *Prix Ronald Duhamel*, qui récompense un fonctionnaire ou un groupe de fonctionnaires de la fonction publique fédérale ou provinciale ayant fourni des services à la communauté francophone du Manitoba.

■ CONSULTATIONS

Lors de la rédaction de leurs plans de gestion, plusieurs unités de gestion ont consulté les communautés de langue officielle en situation minoritaire, dont les francophones de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi que les anglophones de la Gaspésie. Le coordonnateur des langues officielles de l'unité de gestion de l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador a établi des liens avec la communauté francophone de la péninsule Port-au-Port afin de l'appuyer dans les secteurs du tourisme et du développement des ressources humaines.

■ COMMUNICATIONS

Un grand nombre d'unités de gestion utilisent les journaux des minorités de langue officielle pour faire paraître des communiqués de presse, des avis de consultation publique, des renseignements touristiques, des publicités et des annonces de contrats pour l'élaboration de nouveaux programmes. Les unités de gestion affichent aussi des offres d'emploi dans ces mêmes journaux, en plus de communiquer avec les associations minoritaires francophones ou anglophones pour les informer des campagnes de recrutement.

■ COORDINATION ET LIAISON

Un nombre important d'unités de gestion sont actives au sein des conseils fédéraux et de leurs sous-comités des langues officielles. C'est le cas en Alberta, au Manitoba, en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador. Elles appuient les conseils en fournissant des avis sur les questions relatives aux langues officielles et en échangeant des pratiques exemplaires en matière de communication avec le public et de promotion du français et de l'anglais.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

Plusieurs unités de gestion ont collaboré avec des associations et des groupes locaux afin de les aider à réaliser des projets, à organiser des activités et à élaborer des produits. Elles ont, par exemple, accueilli des activités spéciales comme *À la cabane à sucre* (Parc national du Canada du Mont-

Mandat

Parcs Canada protège et met en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorise chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.



Revelstoke, C.-B.), collaboré au Festival franco-ontarien de la courtepoinette (Unité de gestion du Sud-Ouest de l'Ontario), aidé à la distribution et à la promotion de livres rédigés par la communauté irlandaise anglophone du Québec (Unité de gestion du Québec) et déménagé la Croix de la déportation des Acadiens à Horton Landing, en collaboration avec la communauté acadienne (Unité de gestion Continentale de la Nouvelle-Écosse). Plusieurs autres projets ont été réalisés un peu partout au pays.

PATRIMOINE CANADIEN

MINISTRES ET HAUT FONCTIONNAIRE RESPONSABLE

Ministres : Josée Verner et Beverley J. Oda

Champion des langues officielles : Jean-Pierre Blais

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

Avec le renforcement de la *Loi sur les langues officielles (LLO)* en 2005, des séances d'information ont été données dans tous les secteurs et dans toutes les régions du Ministère pour sensibiliser gestionnaires et employés à leurs obligations relativement à l'article 41. En plus de ces séances, le Ministère a créé le Groupe de travail sur les langues officielles composé de membres de plusieurs secteurs du Ministère. Parmi les projets et les initiatives déterminés par le Groupe de travail, on trouve une campagne de sensibilisation pour mieux informer les employés du Ministère à propos de la *LLO* et leur fournir les outils nécessaires pour aider à la mise en œuvre des parties IV, V, VI et VII de la *Loi*. Le Ministère a aussi réalisé des projets de recherche sur des données tirées de sondages d'opinion et a produit une série d'analyses thématiques de profils régionaux afin de mieux comprendre les tendances, la démographie et les institutions liées aux communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

■ CONSULTATIONS

Le Ministère a organisé des consultations régulières avec les CLOSM partout au Canada



pour mieux comprendre leurs besoins et leurs priorités. Le Comité de concertation Patrimoine canadien-Communauté anglophone du Québec a orienté son travail vers les jeunes anglophones du Québec et a soulevé la possibilité de créer un réseau de jeunes dans la province. Le travail du Comité de concertation Patrimoine canadien-Communautés francophones et acadiennes du Canada a porté sur la définition des priorités sur lesquelles le comité entend se pencher. Dans le secteur culturel, le travail de consultation a été fait dans le cadre de groupes de travail interministériels (édition, théâtre, arts médiatiques et chanson-musique) coordonnés par Patrimoine canadien par le truchement de l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne. Le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 a tenu des consultations pour faire participer les CLOSM à toutes les étapes entourant la planification et l'organisation des Jeux d'hiver de 2010. De plus, des réunions ont eu lieu entre Sport Canada et les diverses associations sportives pour effectuer un suivi des recommandations faites dans une étude indépendante portant sur les obstacles linguistiques qui nuisent à l'accès au sport de haut niveau.

Il y a eu beaucoup de consultations avec les collectivités par l'entremise des bureaux régionaux du Ministère, surtout pour traiter des dossiers prioritaires comme l'immigration, le développement de la petite enfance, les jeunes, la culture et l'économie.

Mandat

Patrimoine canadien est responsable des politiques et des programmes nationaux qui font la promotion d'un contenu canadien, encouragent la participation à la vie culturelle et communautaire, favorisent la citoyenneté active et appuient et consolident les liens qui unissent les Canadiens et les Canadiennes.

Les discussions ont aussi porté sur le plan de développement global de chaque région pour la communauté minoritaire. Il y a également eu de la collaboration à une étude portant sur les paramètres d'investissement pour PCH afin de soutenir le développement des communautés francophones dans les provinces de l'Ouest et dans le Nord. Le Symposium sur les langues officielles en Ontario a fourni une belle occasion de consulter les chefs de file et les fournisseurs de services en français de la province. La participation au Comité directeur de Citoyenneté et Immigration Canada, ainsi qu'à la Conférence sur la diversité culturelle et l'avenir des cultures francophones au Canada, conférence qui s'est tenue à Vancouver, a permis d'obtenir de l'information précieuse sur la diversité croissante du pays et ses multiples défis.

■ COMMUNICATIONS

Le Ministère a fourni aux CLOSM différents renseignements sur ses programmes et ses services par l'entremise de son site Web, qu'il met à jour régulièrement. Le Musée virtuel du Canada, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine et l'Institut canadien de conservation travaillent à augmenter le nombre de leurs ressources bilingues et à offrir des occasions de formation en français à partir de leurs sites Web. *Culture.ca* et *Culturescope.ca* ont basé tous leurs partenariats sur la production de contenu bilingue et ont diffusé des bulletins dans les deux langues officielles. En vertu de l'article 41 de la LLO, les objectifs de Culture canadienne en ligne sont de soutenir la création d'un contenu culturel en français et de le rendre accessible sur le Web. Des publications, comme le *Bulletin 41-42* et un cédérom sur les profils régionaux des CLOSM, ont été largement distribués ou sont distribués sur demande pour les groupes communautaires. La dualité linguistique du Canada est au centre de plusieurs événements partout au pays : par exemple, *Les Rendez-vous de la Francophonie* ont été célébrés par les employés du Ministère avec des représentants des communautés minoritaires. Patrimoine canadien utilise les médias des CLOSM pour promouvoir ses activités et ses programmes dans ces communautés.

■ COORDINATION ET LIAISON

Le Ministère a poursuivi ses activités de coordination tel que stipulé dans la LLO; il l'a fait par exemple en organisant des réunions avec les coordonnateurs nationaux (article 41) des institutions fédérales désignées, afin d'échanger de l'information et de partager des pratiques exemplaires. Dans le secteur culturel, le Ministère a assuré la coordination de l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie

canadienne, de même que de plusieurs groupes de travail dans ce domaine (par exemple : chanson-musique, arts médiatiques, théâtre). Au Québec, un plan quinquennal a été élaboré pour le *English Language Arts Network*. Par l'entremise du Réseau de coordination interministérielle, le Ministère a fourni de l'appui aux ministères fédéraux pour optimiser les effets de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO au plan national et régional. Des employés du Ministère ont participé à des sous-comités de langues officielles des conseils régionaux fédéraux et ont traité de différents dossiers, dont l'incidence de la modification à la LLO sur l'appui offert aux CLOSM.

Patrimoine canadien était aussi représenté au sein de comités interministériels dans des secteurs clés comme la santé, les ressources humaines et l'employabilité. Il a collaboré avec d'autres institutions fédérales pour réaliser le sondage auprès des jeunes sur les droits de la personne et il a participé au Groupe de travail interministériel sur la recherche dans le domaine des langues officielles. En Alberta, un réseau de langues officielles a été mis sur pied et constitue un excellent forum de collaboration; une structure pour des interventions sur les langues officielles a été élaborée avec le Conseil fédéral de la Saskatchewan à la suite du *Forum 4-2-1*; le comité régional Terre-Neuve-et-Labrador a procédé à un exercice de visualisation pour valoriser l'importance de l'article 41.

Le champion des langues officielles de Patrimoine canadien a assisté à des réunions du conseil du Réseau des champions ministériels des langues officielles et à d'autres rassemblements, comme le Forum des meilleures pratiques en langues officielles et la Conférence conjointe des champions des langues officielles. En vue de

la mise en œuvre du cadre de coordination fédéral relativement aux langues officielles pour les Jeux d'hiver de 2010, un accord de collaboration a été conclu entre la Fondation canadienne pour le dialogue interculturel (qui agit au nom de tous les francophones du pays), le Comité organisateur de Vancouver et la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

Le Ministère a approuvé un important financement et des programmes d'envergure pour promouvoir le développement des communautés minoritaires de langue officielle et la dualité linguistique au Canada. Par exemple, neuf accords de collaboration ont été signés avec des représentants de groupes communautaires francophones et anglophones dans différentes provinces et territoires, de même que 12 accords intergouvernementaux sur des services dans la langue de la minorité. Pour ce qui est du financement en éducation, un nouveau protocole a été ratifié avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) sur l'éducation dans la langue de la minorité et l'instruction dans la langue seconde; un soutien a été apporté aux programmes de formation linguistique du CMEC visant les jeunes et les organismes qui soutiennent la formation en langue seconde; des accords bilatéraux de quatre ans ont été conclus avec les 13 provinces/territoires portant sur des programmes d'éducation de grande qualité dans la langue de la minorité, de même que sur des programmes de langue seconde.

Dans le secteur culturel, le Ministère a augmenté son niveau de soutien aux groupes artistiques œuvrant dans les CLOSM. Le programme Routes commerciales a travaillé avec des partenaires fédéraux pour

consolider le financement de projets présentés dans le cadre du programme. Des organisations sportives ont aussi reçu du financement pour mieux assumer leurs responsabilités au plan linguistique. Le Ministère a appuyé des initiatives de jeunes par le programme Jeunesse Canada au travail, Katimavik, des échanges bilatéraux et des forums de jeunes portant sur les langues officielles, de même qu'un projet pilote de mobilité pour des jeunes au niveau postsecondaire – Emplois d'été Échanges étudiants – qui permet à des étudiants d'améliorer leur langue seconde. Le Programme d'investissement du Réseau canadien d'information sur le patrimoine a reçu du financement pour du matériel pédagogique bilingue qui servira à des fins éducatives dans un nouvel environnement d'apprentissage virtuel.

Les régions ont été très actives en fournissant du soutien de première ligne à leur communauté linguistique respective. Par exemple, dans la région du Québec, un investissement a été fait pour des initiatives

conjointes avec des partenaires fédéraux dans les secteurs de la CLOSM autrefois sous-représentés (p. ex. financement par le biais du Centre national des Arts pour des activités célébrant les arts et la culture de la CLOSM). De plus, du financement a été fourni à différentes initiatives des CLOSM pour, par exemple : soutenir des organismes ethnoculturels en Ontario; réaliser un projet pilote en vue d'établir un sous-comité de parents venant des deux groupes linguistiques des régions urbaines et rurales dans le cadre de l'initiative *Agrandir l'espace francophone du Manitoba*; offrir des services dans les deux langues officielles aux Jeux du Canada 2005 à Regina; encourager la participation de francophones de la région de l'Atlantique aux *East Coast Music Awards*.

■ REDDITION DE COMPTES

De nombreuses séances d'information ont été tenues dans tous les secteurs et dans toutes les régions sur la préparation de plans d'actions et de bilans de réalisations axés sur les résultats. Tous les secteurs et bureaux

régionaux ont fourni de l'information en vue de la préparation du plan d'action et du bilan annuel. Un aide-mémoire a été élaboré sur les obligations en matière de langues officielles qui peut servir de guide au moment de la préparation de tous les mémoires au Cabinet du Ministère et de l'élaboration de nouveaux programmes. Les progrès des régions quant à l'article 41 sont décrits dans les plans stratégiques des régions, et on tient compte de la LLO dans les mécanismes de reddition de comptes du Secteur des affaires internationales et intergouvernementales et du sport.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA



MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

Ministre du Patrimoine canadien : Beverley J. Oda

Président-directeur général : Robert Rabinovitch

Champion des langues officielles : George C. B. Smith

Championne des langues officielles : Patricia Vincent

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ CONSULTATIONS

Les cadres de la haute direction et les représentants des stations régionales ont participé à la très grande majorité des assemblées générales et autres grands rendez-vous des associations nationales et régionales francophones, par exemple l'assemblée générale annuelle de la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) à Saskatoon et à celle de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) à Vancouver. De plus, une importante délégation de la radio et de la télévision, de même que l'Ombudsman des services français, M. Renaud Gilbert, ont pris part aux célébrations du 30^e anniversaire de fondation de la FCFA à Ottawa. La Société a aussi assisté en septembre 2005, à Ottawa, à la réunion annuelle de mise à jour de l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne.

■ COMMUNICATIONS

Les Services français de la SRC ont établi plus de sept cents partenariats partout au pays, dont la moitié en région. Les communautés minoritaires de langue officielle apprécient le rôle unique de Radio-Canada comme un des éléments moteurs de la vie culturelle et démocratique de leurs collectivités. La participation soutenue de ces communautés aux activités organisées par la Société témoigne de la relation de proximité établie entre elle et les populations qu'elle dessert. À titre d'exemple, la Société a appuyé le deuxième Bal masqué haïtien, organisé en

février 2006 au profit de la Fondation de la Reine Soleil, qui a réuni une centaine de personnes au Great Roy Thomson Hall de Toronto. La SRC utilise de plus en plus les nouveaux médias pour informer le plus grand nombre de personnes possible.

■ COORDINATION ET LIAISON

Afin de créer une plus grande force d'impact, la Société participe à la mise en commun des ressources et des expertises des organismes fédéraux qui ont pour mandat d'appuyer le développement culturel des collectivités francophones et anglophones minoritaires. Grâce au Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO), Radio-Canada, Téléfilm et l'Office national du film (ONF) ont collaboré, avec le secteur privé francophone de l'extérieur du Québec, à la production de deux courtes dramatiques. La SRC s'est aussi associée au studio de l'ONF de Moncton dans le cadre du troisième concours ANIMACADIE (courts films d'animation produits par les jeunes). La SRC a de plus travaillé avec Téléfilm et la société Alliance Atlantis Vivafilm pour présenter dans des salles commerciales les films *Le Survenant*, *Aurore* et *Maurice Richard* dans les collectivités francophones de l'extérieur du Québec.

Mandat

La Société Radio-Canada (SRC) est le radiodiffuseur public national et offre une programmation de radio et de télévision de qualité et typiquement canadienne. Elle doit refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, tout en répondant aux besoins particuliers des régions.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

Les stations régionales et les réseaux français et anglais ont consacré des ressources importantes à la production de campagnes promotionnelles et de messages d'intérêt public diffusés sur les ondes de la Société dans le cadre de partenariats établis avec des organismes communautaires, des événements culturels, des collectes de fonds et d'autres causes d'intérêt pour les collectivités francophones et anglophones minoritaires. Ainsi, la CBC au Québec est venue appuyer des organismes tels que *Harvest Montreal*, *Sun Youth* et *Literacy Partners of Quebec*. Une entente avec La Cité collégiale d'Ottawa a permis la mise sur pied d'un programme de formation pour le personnel spécialisé dans le sous-titrage en direct.

TÉLÉFILM CANADA

TELEFILM
C A N A D A

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

Ministre du Patrimoine canadien : Beverley J. Oda

Directeur général : Wayne Clarkson

Championne des langues officielles : Stella Riggi

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

Dans le cadre du plan d'action interne établi par le service des ressources humaines, la direction de Téléfilm Canada a continué de promouvoir la dualité linguistique au sein de la Société. Elle a également réitéré son engagement d'offrir tous ses services dans les deux langues officielles.

■ CONSULTATIONS

Des consultations publiques ont permis à Téléfilm Canada d'adapter ses programmes et ses services aux besoins existants et émergents de sa clientèle. Le directeur des opérations en français ainsi que les membres de son personnel ont continué de rencontrer régulièrement les représentants de l'Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC) afin de discuter des programmes qui concernent ce groupe. Téléfilm Canada a aussi participé aux activités du Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC). La Société siège également au Groupe de travail interministériel sur les arts médiatiques qui est coordonné par Patrimoine canadien et où l'APFC et le FRIC peuvent faire connaître leurs besoins aux représentants fédéraux.

■ COMMUNICATIONS

Pour s'assurer que les communautés de langue officielle en situation minoritaire restent bien informées des programmes et services qu'elle offre, Téléfilm Canada a de nouveau mis à jour sa liste de diffusion électronique. Vingt pour cent des 6 500 adresses concernent, à part égale, le milieu

francophone de l'extérieur du Québec et le milieu anglo-québécois. La Société utilise aussi pour communiquer des publications bilingues : *Flash Info*, *Branché*, catalogues, brochures, etc.

■ COORDINATION ET LIAISON

Téléfilm Canada a continué de s'associer à ses partenaires gouvernementaux pour élaborer et mettre en œuvre des programmes visant à soutenir l'industrie audiovisuelle dans les communautés minoritaires francophones et anglophones du Canada. La Société a travaillé avec ses partenaires du PICLO (Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle), Radio-Canada et l'Office national du film, pour appuyer le développement des productions francophones de l'extérieur du Québec. Téléfilm a aussi participé aux réunions du Réseau des coordonnateurs nationaux (art. 41 de la *Loi sur les langues officielles*) organisées par Patrimoine canadien.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

Durant l'exercice 2005-2006, 12,7 pour cent et 12,2 pour cent des ressources financières de Téléfilm ont été consacrées respectivement aux projets des communautés anglophones et francophones minoritaires. Au total, Téléfilm a accordé son appui, au sein de ces communautés, à 78 projets de langue française comparativement à 69 l'année précédente et à 126 de langue anglaise en regard de 96 en 2004-2005. La Société a continué d'encourager les festivals

Mandat

Téléfilm Canada est un organisme culturel fédéral voué au développement et à la promotion de l'industrie audiovisuelle canadienne. Le rôle de Téléfilm est de stimuler la création d'œuvres et de produits culturels reflétant la société canadienne, avec sa dualité linguistique et sa diversité culturelle, et d'en favoriser le rayonnement au pays comme à l'étranger.

suivants : Cinémental (Winnipeg), Rendez-vous du cinéma québécois et francophone (Vancouver), Festival du cinéma francophone en Acadie (Moncton), Cinéfest (Sudbury) et Cinéfranco (Toronto). D'autres festivals appuyés par Téléfilm Canada consacrent un volet de leur programmation aux films de langue française, notamment le Festival international du film de Calgary et le *ReelWorld Film Festival* de Toronto.

AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

Ministre : Peter MacKay

Présidente : Monique Collette

Championne des langues officielles : Janet Gagnon

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

Dans le cadre d'une tournée des provinces de l'Atlantique, l'APECA a tenu seize séances d'information sur les obligations qui découlent de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Au total, un peu plus de la moitié de l'effectif a été rejoint, soit 350 employés. Cet exercice de sensibilisation contribuera à faire de la LLO un élément à prendre en considération dans l'examen de toute demande de financement.

■ CONSULTATIONS

L'Agence a multiplié les rencontres avec des représentants des communautés francophones des quatre provinces de l'Atlantique, ce qui a permis de mettre sur pied des partenariats et de promouvoir une collaboration dans le but d'améliorer la situation économique de ces communautés. L'APECA a, entre autres, collaboré aux travaux des quatre Réseaux de développement économique et d'employabilité (RDÉE) de la région de l'Atlantique. L'Agence a aussi assisté à plusieurs assemblées annuelles d'organismes acadiens à vocation économique et culturelle.

■ COMMUNICATIONS

Afin de faire connaître les activités entreprises par l'APECA qui sont liées à la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO, l'Agence affiche son Plan d'action sur les langues officielles sur son site Web. Ce site offre aussi une foule d'autres renseignements sur les programmes et services de l'APECA.

L'Agence a de plus rédigé un article pour le *Bulletin 41-42* du ministère du Patrimoine canadien portant sur sa tournée de sensibilisation aux langues officielles et sur le Fonds des collectivités innovatrices.

■ COORDINATION ET LIAISON

L'APECA a poursuivi sa participation au Réseau des coordonnateurs nationaux (art. 41 de la LLO), au RDÉE Canada et au Comité directeur de Citoyenneté et Immigration Canada-Communautés francophones en situation minoritaire. La championne des langues officielles de l'Agence, ainsi que les coordonnateurs régionaux (art. 41) ont eu des rencontres régulières. Les coordonnateurs régionaux ont aussi assisté aux rencontres du sous-comité des langues officielles du conseil fédéral de leur province.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

Grâce à son Programme de développement des entreprises, l'APECA est en mesure d'aider un grand nombre de projets des collectivités francophones et acadiennes à se réaliser dans les quatre provinces de l'Atlantique. En 2005-2006, l'APECA a appuyé en tout soixante-neuf projets pour un montant de 10 392 107 \$. De plus, dans le cadre d'un protocole d'entente signé avec Industrie Canada, l'APECA continue d'administrer sept projets pilotes d'une valeur de 2 010 156 \$. Ces projets, qui touchent à la création de contenu pour le téléapprentissage, sont menés par des établissements d'enseignement postsecondaire

Mandat

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) favorise les possibilités de développement économique du Canada atlantique et, plus particulièrement, la croissance des revenus et la création d'emplois dans cette région.

francophones. Ce même protocole d'entente prévoit un volet « stage » pour les exercices 2006-2007 et 2007-2008; certains organismes francophones à vocation économique recevront alors une aide financière pour l'embauche d'un jeune stagiaire. L'Agence contribue ainsi à la mise en œuvre du Plan d'action pour les langues officielles.



AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

Ministre : Chuck Strahl

Champion des langues officielles : Rita Moritz

Cochampionne des langues officielles : Donna Mitchell

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

Les changements apportés à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles (LLO)* et les discussions qu'ils ont provoquées au sein du Ministère ont eu pour résultat d'accroître, à tous les échelons, la sensibilisation aux responsabilités d'AAC envers les communautés francophones et anglophones minoritaires. L'équipe de gouvernance des langues officielles et l'équipe opérationnelle présidées par le champion des langues officielles ont joué un rôle important à cet égard.

■ CONSULTATIONS

Le Ministère a consulté les communautés minoritaires par l'entremise, entre autres, du Comité national de développement économique et d'employabilité et du Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone lors de rencontres tenues à Halifax, Whitehorse, Québec, Gatineau et Ottawa. Ces réunions ont permis de cerner les projets potentiels admissibles à de l'aide financière dans le cadre des programmes du Ministère et du Secrétariat rural.

■ COORDINATION ET LIAISON

Dans le cadre d'une démarche gouvernementale coordonnée, le Ministère a fait part de son point de vue sur les questions touchant les communautés francophones et anglophones minoritaires lors de réunions avec des ministères et organismes fédéraux, notamment Patrimoine canadien et Ressources humaines et Développement social Canada. Par ailleurs,

AAC a été l'hôte d'une rencontre du Réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO*, un réseau coordonné par Patrimoine canadien. Il a ainsi pu mettre en valeur sa contribution au développement des communautés.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

Grâce à une collaboration avec Patrimoine canadien dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO), le Secrétariat rural a été en mesure d'appuyer financièrement des projets dans une vingtaine de collectivités rurales réparties dans les dix provinces et au Yukon. Plus de 900 000 dollars ont ainsi été investis dans des activités touchant le développement social communautaire, la petite enfance, la croissance démographique et la diversité culturelle, les programmes d'études de substitution au niveau secondaire, le

Mandat

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a pour mandat de dispenser l'information, de faire de la recherche, de mettre au point la technologie et d'offrir les politiques et programmes qui assureront la sécurité de l'industrie alimentaire, la santé de l'environnement et des innovations propices à la croissance.

développement économique communautaire, le perfectionnement des jeunes, l'accroissement des capacités communautaires et la prestation de services communautaires. Ce financement a été affecté à la première année de projets de trois ans et a servi à l'établissement de comités directeurs, à l'élaboration de stratégies, d'outils et de produits d'information et à la tenue d'activités de planification, de conférences et d'ateliers.



BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

Ministre de l'Industrie : Maxime Bernier

Président et chef de la direction : Jean-René Halde

Championne des langues officielles : Mary Karamanos

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

La coordonnatrice nationale a présenté aux nouveaux employés et aux leaders nouvellement en place un exposé qui portait sur les obligations de la Banque en ce qui a trait à la *Loi sur les langues officielles (LLO)*. La Banque a publié des articles à ce sujet dans son bulletin interne. Le présent bilan de la BDC se trouve sur le site Web de la Banque. Le *Bulletin 41-42* de Patrimoine canadien est diffusé au sein de l'organisme.

■ CONSULTATIONS

La BDC a eu de multiples rencontres avec les gens d'affaires francophones d'Ottawa-Vanier et de Prescott-Russell, en Ontario, afin de mieux cerner les défis qui se présentent à eux. La Chambre économique de l'Ontario est ici un partenaire de premier ordre; plusieurs employés de la succursale d'Ottawa sont actifs au sein de cette organisation. Des exposés ont été faits devant divers organismes tels que le regroupement ontarien Femmes d'affaires en développement économique rural. La Banque a aussi participé à des consultations régionales et nationales avec, entre autres, des partenaires fédéraux.

■ COMMUNICATIONS

Avec plus de 90 succursales situées dans l'ensemble du pays, une ligne 1-888 INFO BDC et une succursale virtuelle accessible à partir de son site Internet, la BDC est présente sous une forme ou sous une autre dans toutes les collectivités de langue officielle en situation minoritaire. De plus, la BDC a fait paraître des annonces dans beaucoup de journaux et périodiques appartenant à ces communautés. La Banque a aussi présenté ses produits et services aux représentants de ces mêmes communautés partout au Canada; ceci inclut des membres d'une association d'entrepreneurs afro-canadiens d'expression française de la région de Toronto et d'un organisme de la même région qui aide les femmes à intégrer le marché du travail.

■ COORDINATION ET LIAISON

La BDC collabore avec plusieurs partenaires fédéraux dans le dossier du développement économique des minorités de langue officielle. On peut citer, entre autres, Industrie Canada, FedNor, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Elle s'associe aussi à des entreprises telles que la Banque Nationale, la Banque Royale et Investissement Québec. Des employés de la BDC font partie d'organismes tels que le Comité de fonds de bourses Clément-Cormier de l'Université de Moncton, la Chambre de commerce française de Vancouver et la Fondation franco-albertaine.

Mandat

La Banque de développement du Canada (BDC) offre des services financiers et de consultation novateurs aux petites entreprises canadiennes; elle accorde une attention particulière aux PME exportatrices et à celles du secteur des technologies.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

Un sondage fait par la BDC auprès des cadres des succursales a démontré que les pratiques opérationnelles, les programmes et les services de la Banque servent bien les minorités de langue officielle. La participation de la Banque à la réalisation de nombreux projets et activités partout au Canada le démontre bien. La Banque a appuyé, par ses conseils et ses fonds, de nombreux organismes dont le Conseil économique du Nouveau-Brunswick, le *Youth Employment Services* de Montréal, le Centre d'Entrepreneurship Dobson-Lagacé relié à l'Université Bishop's de Sherbrooke, la Chambre économique de l'Ontario, la Chambre de commerce de Saint-Boniface au Manitoba, la Fédération de la jeunesse canadienne-française et le Festival d'été francophone de Vancouver. La BDC a aussi appuyé des activités telles que *Les lauriers de la PME* et les Prix nationaux pour l'excellence en tourisme.



COMMISSION CANADIENNE DU TOURISME

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

Ministre de l'Industrie : Maxime Bernier

Présidente-directrice générale : Michèle McKenzie

Championne des langues officielles : Chantal Péan

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

Le bureau central de la CCT a quitté Ottawa pour s'installer à Vancouver. Plusieurs dizaines de nouveaux employés ont été recrutés. Malgré les changements, la vice-présidente principale et secrétaire générale est restée la championne des langues officielles. Un nouveau coordonnateur national a été embauché et agit aussi comme cochampion. La préparation d'un plan d'action triennal (2006-2009) et du bilan des réalisations pour l'année 2005-2006 a permis de sensibiliser la haute direction et le personnel de la CCT aux obligations de la Commission découlant de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO).

■ CONSULTATIONS

La Commission a discuté avec la Société de développement économique de la Colombie-Britannique de la possibilité pour les francophones de la province de saisir les occasions d'affaires que présentent les Jeux d'hiver de 2010. Avec le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba, la

Commission a traité des besoins locaux en matière de développement du tourisme et de la campagne de promotion du Conseil. La CCT a aussi assisté au Festival du bois de Coquitlam (C.-B.) pour discuter avec des intervenants francophones du milieu du tourisme.

■ COMMUNICATIONS

La CCT diffuse trois publications dans les deux langues officielles : *TOURISME* au quotidien (publication diffusée par courriel), *TOURISME* en ligne (publication mensuelle) et le magazine *TOURISME*, publication sur papier mise à la poste tous les deux mois. La CCT utilise les médias pour promouvoir les destinations touristiques des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le salon GoMedia invite les médias informant ces communautés et leur donne la possibilité de rencontrer des entreprises touristiques de ces mêmes communautés et de rédiger des articles sur les destinations touristiques proposées par celles-ci.

■ COORDINATION ET LIAISON

La CCT a abordé, avec l'Antenne de Vancouver du gouvernement du Québec, les rôles et les responsabilités de chacun concernant le financement des projets présentés par les minorités de langue officielle. La Commission a travaillé avec Patrimoine canadien à la préparation de certains documents.

Mandat

La Commission canadienne du tourisme (CCT) a pour mandat : de veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie canadienne du tourisme; de promouvoir le Canada en tant que destination touristique de choix; de favoriser les relations de collaboration entre le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires en ce qui concerne le tourisme au Canada; de fournir des renseignements touristiques sur le Canada à ces mêmes gouvernements et au secteur privé.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

La Commission a coopéré avec le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba pour s'assurer que des Franco-Manitobains du domaine du tourisme rencontrent des voyageurs français au salon touristique Top Résa, en Normandie. De plus, la CCT a, en février 2006, facilité la visite de destinations touristiques francophones au Manitoba à des voyageurs français. Un des programmes de la CCT qui profite particulièrement aux minorités de langue officielle est « Voyez du pays ». Mis au point en partenariat avec Toyota Canada, il a été lancé en vue d'encourager les Canadiens à découvrir leur pays. Il convient aussi de mentionner les Clubs de produits du programme Enrichissement du produit touristique et Innovation. Ces clubs ont en particulier servi à créer des débouchés pour des produits des minorités de langue officielle sur leurs marchés intérieurs, au Québec et à l'extérieur du Québec.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC

MINISTRE ET HAUT FONCTIONNAIRE RESPONSABLE

Ministre : Jean-Pierre Blackburn

Championne des langues officielles : Rita Tremblay

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

L'Agence s'est dotée d'un nouveau cadre de responsabilité sur les langues officielles qui renforce l'engagement de l'organisme à l'égard de la minorité anglophone du Québec. L'adoption de ce cadre a été précédée d'une consultation des directeurs de l'Agence. Plusieurs autres activités de sensibilisation ont eu lieu au sein de DEC et auprès de ses principaux partenaires.

■ CONSULTATIONS

Diverses ressources de la communauté anglo-québécoise ont participé étroitement à l'élaboration d'initiatives particulières qui se rapportent aux deux grandes priorités établies par la communauté, soit le développement de l'entrepreneurship et le maintien des jeunes dans leur région. Cette collaboration a permis d'orienter le développement de dossiers à caractère structurant, notamment des projets pilotes (l'index de vitalité et le réseau d'investissement social) et l'Initiative de diversification économique des collectivités de pêche (IDECP). Cette approche favorise la création de liens durables.

■ COMMUNICATIONS

Les activités de communications externes destinées à la communauté anglo-québécoise telles que des exposés, la diffusion de publications, de plans et de rapports et l'annonce d'initiatives ont permis à cette communauté d'avoir un accès accru à l'information et aux activités, programmes et services de l'Agence. La communauté

anglophone est informée des nouvelles initiatives (IDECP pour la pêche et Rapport Coulombe sur le bois d'œuvre) et des développements dans les projets pilotes en cours ou réalisés.

■ COORDINATION ET LIAISON

La collaboration de l'Agence avec les différents intervenants fédéraux s'est consolidée grâce à sa participation aux différentes initiatives horizontales, comme le Fonds d'appui pour les communautés de langues officielles (Ressources humaines et Développement social Canada) et le Plan d'action pour les langues officielles. Aussi, l'Agence a bénéficié de sa participation assidue aux rencontres du Réseau des coordonnateurs nationaux et du Réseau des champions ministériels des langues officielles. Elle y a tissé des liens, tiré profit des pratiques exemplaires et de l'information qui s'y échange et partagé ses initiatives telles que son cadre de responsabilité sur les langues officielles.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

L'Agence suscite, accompagne et appuie la réalisation de plusieurs projets de développement auprès de sa clientèle anglophone. Au 31 mars 2006, l'Agence comptait plus de 400 projets en cours auprès de cette clientèle pour une aide financière totale d'environ 65 millions de dollars et une valeur d'investissement de plus de 232 millions de dollars. En 2005-2006, l'Agence a approuvé 92 nouveaux projets pour une

Mandat

Développement économique du Canada (DEC) pour les régions du Québec a pour mandat de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec, en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs et en favorisant la coopération avec le Québec et les collectivités locales.

contribution financière de 11,5 millions de dollars et une valeur d'investissement de plus de 50 millions de dollars. Ces nouveaux projets vont contribuer au maintien de plus de 1 500 emplois et à la création de plus de 340 emplois. Le Plan d'action pour les langues officielles et le protocole d'entente de l'Agence avec Industrie Canada ont permis à 24 jeunes de faire des stages dans le domaine de l'économie du savoir. Dix-huit de ces jeunes ont vu leur stage se transformer en emploi.

DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADA

MINISTRE ET HAUT FONCTIONNAIRE RESPONSABLE

Ministre : Rona Ambrose

Championne des langues officielles : Judy Ferguson

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

L'équipe de mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles (LLO)* de DEO s'est employée à faire connaître à la haute direction et au personnel en général le rôle que doit jouer le Ministère dans le développement et l'épanouissement des minorités francophones des quatre provinces de l'Ouest. Séances d'information, ateliers et activités menées en collaboration avec des groupes francophones, dont *Les Rendez-vous de la Francophonie*, ont permis de mieux faire connaître ces collectivités et leur dynamisme.

■ CONSULTATIONS

Le personnel de DEO a consulté régulièrement les communautés francophones de l'Ouest, principalement les entrepreneurs, et a collaboré de façon soutenue avec l'Organisation francophone à vocation économique (OFVÉ) de chacune des provinces. Le coordonnateur national et les coordonnateurs provinciaux ont aussi pris le pouls des communautés en participant aux travaux de plusieurs comités gouvernementaux. Le Ministère est bien au fait des priorités en matière de développement économique des communautés locales.

■ COMMUNICATIONS

Dans le but de bien faire connaître ses programmes et services à sa clientèle francophone, ainsi que sa contribution au développement économique des francophones de l'Ouest, DEO utilise son

bulletin bimestriel *Accès Ouest* et son sommaire promotionnel annuel *Travailler avec l'Ouest* pour se faire connaître. Ces publications bilingues font une place aux communautés francophones. Le site Web de DEO est aussi un précieux outil de communication et d'information pour les entrepreneurs de ces communautés.

■ COORDINATION ET LIAISON

Par ses nombreux partenariats et sa participation à divers comités régionaux et nationaux, DEO a continué à respecter ses engagements envers les collectivités francophones. Le Ministère collabore avec plusieurs organismes fédéraux, provinciaux, municipaux et communautaires pour faire avancer ses dossiers. DEO a des protocoles d'entente avec Industrie Canada, Patrimoine canadien et Statistique Canada et est des plus actifs au sein des comités des langues officielles des conseils fédéraux des provinces de l'Ouest.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

L'équipe de DEO responsable de la mise en œuvre de la *LLO* a apporté un solide appui aux communautés francophones de l'Ouest et aux entrepreneurs de ces collectivités. En harmonisant ses activités en fonction de trois volets stratégiques, soit l'innovation, l'entrepreneuriat et le développement économique, DEO a misé sur les OFVÉ qui reçoivent chacune annuellement 545 000 \$ pour le financement d'initiatives spéciales de développement économique et des projets

Mandat

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) a pour mandat de promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien et de faire valoir les intérêts de cette région lors de l'élaboration et de la mise en œuvre d'orientations, de programmes et d'opérations dans le cadre de la politique économique nationale.

mis en œuvre dans l'ensemble de l'Ouest. Au total, plus de projets ont été financés cette année que l'an dernier. Le Plan d'action pour les langues officielles a aussi permis à DEO et à ses partenaires de mettre en œuvre des projets qui ont amélioré la qualité de vie des communautés francophones. Ainsi, treize jeunes ont pu bénéficier d'un stage en milieu de travail. Des partenariats ont été établis pour faciliter des projets de télé-éducation et de télé-apprentissage. DEO a appuyé la communauté francophone de la Colombie-Britannique pour l'aider à tirer profit des Jeux d'hiver de 2010.

INDUSTRIE CANADA

MINISTRE ET HAUT FONCTIONNAIRE RESPONSABLE

Ministre : Maxime Bernier

Championne des langues officielles : Rachel Larabie-Lesieur

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

La nouvelle championne des langues officielles et le cochampion ont consacré une partie importante de leur temps aux questions reliées à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Le Ministère a mis au point de nouveaux outils, notamment un cédérom, pour sensibiliser les gestionnaires qui font la prestation des programmes et des services ministériels. Cet outil leur permet de connaître la répartition géographique des communautés minoritaires de langue officielle (CLOSM) et comporte 490 cartes présentant ces communautés.

■ CONSULTATIONS

Le Ministère a consulté les communautés minoritaires francophones et anglophones pour une troisième fois dans le cadre de consultations nationales formelles, tenues en collaboration avec les organismes fédéraux de développement régional. De plus, pour la toute première fois, la coordination nationale a fait appel aux leaders communautaires des deux groupes linguistiques pour qu'ils viennent présenter leurs besoins à une vingtaine de gestionnaires de programmes, augmentant ainsi la collaboration des deux parties.

■ COMMUNICATIONS

Industrie Canada et ses partenaires ont accru la fréquence et la qualité du dialogue avec les organismes des CLOSM. C'est ainsi que les responsables de la coordination de l'article 41 à l'échelle nationale ont mis en œuvre un plan de communication externe et ont procédé à une mise à jour du site Web

CommunAction.ca, destiné à informer ces communautés. De plus, une gamme complète de renseignements a été mise à la disposition des conseillers régionaux afin qu'ils créent des outils de communication adaptés au contexte particulier des communautés avec lesquelles ils travaillent.

■ COORDINATION ET LIAISON

Industrie Canada a maintenu sa participation aux activités de divers comités nationaux. Les bureaux régionaux ont continué à jouer un rôle de premier plan dans les groupes de travail et les comités des langues officielles des conseils fédéraux. Le Ministère a poursuivi la création d'outils destinés à mieux connaître les communautés de langue officielle minoritaires. Entre autres, il a obtenu de Statistique Canada des données liées à la situation économique de ces communautés. Le produit qui en découlera permettra aux responsables de programmes et de services de mieux appuyer le développement économique des communautés.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

Onze projets conçus par les communautés minoritaires ont été complétés en 2005-2006 dans le cadre du programme *Francommunautés virtuelles*. Les sommes versées se sont élevées à quelque 640 000 dollars. En moyenne, pour chaque dollar investi par Industrie Canada dans ces projets, deux dollars additionnels ont été avancés par la communauté. Il en résulte une augmentation du contenu francophone en ligne, des applications Web, des services en ligne, des

Mandat

Industrie Canada aide les Canadiens à être plus productifs et concurrentiels dans l'économie du savoir et à améliorer ainsi le niveau et la qualité de vie au pays. Le Ministère stimule l'essor d'une économie dynamique et novatrice.

compétences en matière de technologies de l'information et des communications, des partenariats et du réseautage. En ce qui concerne le volet Développement économique du Plan d'action pour les langues officielles, on estime à trois millions de dollars les montants consacrés aux projets de téléformation et de téléapprentissage, aux stages de jeunes et aux activités de communication. Enfin, dans le cadre du Programme de l'industrie de la langue, le Ministère a investi près de 80 000 dollars dans des activités de mise en marché et d'image de marque élaborées par les communautés.



TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA

MINISTRE ET HAUT FONCTIONNAIRE RESPONSABLE

Ministre : Michael Fortier

Championne des langues officielles : Francine Kennedy

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

Un plus grand nombre de personnes du Ministère connaissent leurs obligations en matière de langues officielles, dont l'engagement du Ministère envers les minorités de langue officielle. En 2005-2006, 276 nouveaux employés et 82 nouveaux gestionnaires ont participé à des séances d'information portant sur ce sujet. TPSGC a entamé une série de rencontres afin d'expliquer la portée de la *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles*. Le Ministère a de plus élaboré son propre cadre de responsabilisation en matière de langues officielles en vue de rehausser la visibilité du Programme des langues officielles et de réaffirmer le leadership de la haute direction envers la dualité linguistique.

■ CONSULTATIONS

TPSGC a organisé des rencontres avec des représentants de quatre communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ces consultations ont permis au Ministère de faire le point sur ses réalisations et de prendre note des attentes et des défis de ces communautés. Des membres du bureau de Winnipeg ont également contribué à l'organisation du forum manitobain sur les langues officielles intitulé *ConverGence*. Ces rencontres ont aussi permis au Ministère de présenter ses principaux produits et services.

■ COMMUNICATIONS

La qualité du français dans les appels d'offres affichés sur le système MERX s'est nettement améliorée. Pour ce faire, le Ministère a

procédé à la révision de tous les avis de projet de marché affichés sur ce système électronique. TPSGC offre également des services-conseils pour que les ministères et organismes fédéraux respectent les règles en matière de placements publicitaires destinés aux médias des minorités de langue officielle. Des ateliers sur *Comment faire affaire avec le gouvernement fédéral?* ont aussi été organisés dans plusieurs communautés. Les achats médias du Ministère englobent l'achat de temps d'antenne et d'espace publicitaire dans des médias des minorités francophones et anglophones.

■ COORDINATION ET LIAISON

La Direction de la normalisation terminologique du Bureau de la traduction coordonne les activités du Conseil fédéral de terminologie qui a pour mandat de veiller à la normalisation de la terminologie commune des ministères et organismes fédéraux dans les deux langues officielles. Un représentant de TPSGC à Winnipeg copréside le Réseau interministériel des coordonnateurs et coordonnatrices des langues officielles du Manitoba et est membre du comité directeur des langues officielles du Conseil fédéral du Manitoba ainsi que membre du Conseil du Réseau des champions ministériels des langues officielles. Ces activités contribuent à la mise en valeur de la dualité linguistique canadienne.

Mandat

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a pour mandat de fournir l'infrastructure et les services communs dont le gouvernement a besoin pour exécuter son programme; il permet aux ministères de répondre aux besoins et aux attentes des Canadiens et des Canadiennes.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

TPSGC a distribué plus de 800 cartes d'hôtel qui permettent à des membres d'organismes issus des minorités de langue officielle de bénéficier de tarifs réduits dans plus de 385 établissements hôteliers participants. Le Ministère a aussi offert un appui financier aux *Jeux de la Francophonie 2005* de Winnipeg et au *Réseau de développement économique et d'employabilité* (RDÉE). Par l'entremise du Bureau de la traduction, TPSGC a accueilli plus d'une vingtaine de stagiaires en traduction provenant des universités de Moncton, d'Ottawa et de Concordia. Grâce à une entente récemment renouvelée avec Industrie Canada, TPSGC donne accès à du matériel informatique aux organismes sans but lucratif appartenant aux minorités de langue officielle.

AGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

Ministre de la Santé : Tony Clement

Administrateur en chef : David Butler-Jones

Championne des langues officielles : Sylvie Stachenko

Cochampionne des langues officielles : Chantal J. Morin

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

La nouvelle Agence de santé publique du Canada a tenu, partout au pays, des séances d'information pour renseigner les cadres et le personnel sur les obligations qui découlent de la *Loi sur les langues officielles (LLO)* et sur les défis en matière de santé auxquels font face les communautés minoritaires de langue officielle. Les séances d'orientation pour les nouveaux employés ont intégré un volet langues officielles. De plus, l'Agence dispose d'un réseau de conseillers au sein de ses bureaux régionaux et de ses directions générales qui sont responsables de fournir un appui continu aux employés et aux cadres pour ce qui est de la mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO*.

■ CONSULTATIONS

Les bureaux régionaux ont consulté les communautés de diverses façons dans le but de connaître les préoccupations de celles-ci en matière de santé et de leur offrir de l'information sur les programmes et services de l'Agence. Au Québec, une réunion a eu lieu avec le responsable du Réseau communautaire de santé et de services sociaux (RCSSS). Ce même Réseau a présenté un exposé concernant la *Health and Social Services Networking and Partnership Initiative (HSSNPI)* et ses enjeux lors d'une réunion nationale du *Réseau du Fond de la santé de la population* de l'Agence. En Ontario, un employé de l'Agence a participé au forum intitulé *Rendez-vous Santé en français* qui a réuni 70 participants à Toronto. En Alberta, l'Agence était représentée à la table ronde annuelle

régionale gouvernement fédéral/communauté franco-albertaine. Elle a aussi discuté avec la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique et RésoSanté. Dans le cadre des consultations des communautés relativement au document « *Au premier plan : le Canada se mobilise contre le VIH/Sida (2005-2010)* », le Centre de prévention et de contrôle des maladies infectieuses a développé et offert des séances expressément pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

■ COMMUNICATIONS

Le site Web de l'Agence présente une information à jour en français et en anglais. De nombreux groupes issus des minorités de langue officielle sont intégrés aux listes d'envoi de documents d'information et d'appels de propositions. Les conseillers en communications partout au pays sont sensibilisés à la promotion de la dualité linguistique. Les médias communautaires sont invités aux événements publics.

■ COORDINATION ET LIAISON

Le partage d'information et la tenue de réunions conjointes Agence/Santé Canada avec les communautés minoritaires de langue officielle ont permis au nouvel organisme de faire la transition vers la prise en charge totale de ses responsabilités en ce qui concerne l'article 41 de la *LLO*. L'Agence a ainsi mis sur pied un réseau national de coordonnateurs des langues officielles, ce qui lui a permis de participer à divers forums et réunions à caractère régional et national. L'Agence est aussi présente dans les conseils

Mandat

L'Agence de santé publique du Canada promeut et protège la santé des Canadiens grâce au leadership, aux partenariats, à l'innovation et aux interventions en matière de santé publique. L'Agence de santé publique du Canada a été créée en septembre 2004 et a soumis, au printemps 2006, son premier rapport des réalisations.

fédéraux des provinces et entretient des liens avec des bailleurs de fonds provinciaux et fédéraux.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

L'Agence a investi pas moins de 4,1 millions de dollars dans une quarantaine de projets communautaires et 647 000 \$ en vertu du premier protocole d'entente PICLO (Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle). Des sommes attribuées aux organismes Société Santé en français (470 000 \$ sur trois ans) et RCSSS (300 000 \$ sur deux ans) ont permis respectivement aux francophones de l'extérieur du Québec et aux Québécois de langue anglaise de réaliser des projets jugés prioritaires par leurs communautés. Grâce à l'attribution de 126 520 \$ à l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne, l'organisme a pu réaliser le projet intitulé « Les femmes aidantes naturelles dans les communautés francophones et acadiennes du Canada ». De nombreux autres projets ont été mis en œuvre dans toutes les régions du pays.

CONDITION FÉMININE CANADA

MINISTRE ET HAUT FONCTIONNAIRE RESPONSABLE

Ministre du Patrimoine canadien

et de la Condition féminine : Beverley J. Oda

Championne des langues officielles : Florence Ievers

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

Les activités de sensibilisation liées à la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles (LLO)* ont eu pour but d'accroître la connaissance de la LLO chez le personnel, d'améliorer la capacité de CFC à mettre en œuvre son plan d'action (2003-2006) et de renforcer les capacités de l'organisme en matière d'utilisation des langues officielles. Les obligations relatives aux langues officielles font partie des ententes sur le rendement de la haute direction.

■ CONSULTATIONS

En 2005-2006, CFC a mené des consultations pancanadiennes sur une stratégie pour l'égalité entre les sexes; il s'est assuré de la participation des femmes des minorités de langue officielle aux six consultations régionales et à la consultation nationale. CFC a aussi animé une rencontre entre l'organisme Pluri-Elles du Manitoba et la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine qui visait à examiner les enjeux et les préoccupations du groupe cible et à

sensibiliser la ministre à ses priorités. CFC a aussi veillé à ce que les groupes de femmes des minorités de langue officielle figurent sur les listes d'organismes non gouvernementaux invités à participer aux réunions nationales et internationales.

■ COMMUNICATIONS

En plus de la mise à jour du site Web, les groupes de femmes des minorités de langue officielle ont été inclus dans les listes d'envoi de CFC pour que les documents d'information et les demandes de propositions soient régulièrement mis à leur disposition. En Colombie-Britannique et au Yukon, la liste descriptive des subventions a été traduite et distribuée aux groupes de femmes francophones de la région.

■ COORDINATION ET LIAISON

CFC a poursuivi sa collaboration avec Patrimoine canadien en vertu du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). Dans la région de la Colombie-Britannique et du Yukon, la directrice générale et son personnel ont continué à faire valoir les dossiers prioritaires des femmes francophones de la région aux réunions interministérielles et intergouvernementales, dont les réunions de l'Équipe rurale de la C.-B., celles du Conseil des hauts fonctionnaires fédéraux de la région du Pacifique et celles de l'Accord de Vancouver et du *Homelessness Research Committee*. CFC a eu une participation accrue au comité des langues officielles des divers conseils fédéraux de la région de l'Atlantique.

Mandat

Condition féminine Canada (CFC) a pour mandat de « coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rapportent ». À ce titre, CFC est l'organisme fédéral responsable de promouvoir l'égalité entre les sexes. Son objectif est d'assurer la pleine participation des femmes canadiennes à tous les aspects de la société. CFC s'efforce de promouvoir des politiques gouvernementales équitables, ainsi que d'améliorer les capacités organisationnelles et les connaissances en matière d'égalité entre les sexes.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

En 2005-2006, CFC a versé 1 067 616 dollars et a fourni des services professionnels et du soutien stratégique pour aider à la réalisation de 16 initiatives mises en œuvre pour répondre aux besoins, enjeux et priorités des femmes des minorités de langue officielle partout au Canada. Sur ces 16 initiatives, 13 ont été mises en application par des groupes de femmes de ces minorités avec une aide de 931 906 dollars. Les trois initiatives restantes, lesquelles ciblaient aussi ces femmes, ont été menées par d'autres groupes. D'autres initiatives ont aussi permis de régler des questions concernant l'égalité pour les femmes.



CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES DU CANADA

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

Ministre de l'Industrie : Maxime Bernier

Président par intérim : Stan Shapson

Championne des langues officielles : Michel Cavallin

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

Le coordonnateur national du CRSH responsable de l'application de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* a poursuivi sa collaboration avec le personnel de la Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes et d'autres divisions, dans le but de faire connaître les programmes du CRSH qui concernent en particulier les questions de bilinguisme et les minorités de langue officielle. Le personnel a continué d'informer et de conseiller la direction et le conseil d'administration du CRSH sur ces sujets.

■ CONSULTATIONS

Le CRSH tient régulièrement des consultations spéciales ou plus officielles avec de nombreux acteurs du domaine de la recherche. Ces consultations font en sorte que les programmes et le fonctionnement du CRSH sont adaptés aux besoins de la clientèle de l'organisme, notamment les chercheurs qui travaillent sur des sujets liés au bilinguisme et aux minorités de langue officielle. En outre, elles aident le Conseil à déterminer ses priorités stratégiques, autant pour son organisation que pour ses programmes stratégiques.

■ COMMUNICATIONS

Le CRSH a tenu la communauté de chercheurs informée de ses programmes par l'entremise de son site Web, par courriel et par voie postale. En particulier dans le domaine de la recherche sur le bilinguisme et les minorités de langue officielle, le Conseil a

fourni des renseignements sur ses programmes aux chercheurs, aux universités ciblées et aux associations concernées, comme l'Association des universités de la francophonie canadienne. Le CRSH a aussi poursuivi ses visites dans les universités, se rendant notamment à l'Université Laurentienne, à l'Université d'Ottawa et à l'Université Bishop's.

■ COORDINATION ET LIAISON

Le CRSH a collaboré avec plusieurs organismes gouvernementaux. C'est ainsi qu'il a participé : au Comité de coordination interministérielle de la recherche sur les langues officielles; au Comité consultatif de recherche sur les langues officielles des Instituts de recherche en santé du Canada; à un forum organisé par le Commissariat aux langues officielles; à une autre initiative du CLO visant à définir les meilleures pratiques des conseils subventionnaires du gouvernement fédéral pour promouvoir efficacement la dualité linguistique; à un partenariat avec le ministère du Patrimoine canadien à l'origine d'une initiative stratégique conjointe intitulée « Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles ».

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

Le Conseil a accordé environ 2,4 millions de dollars pour la recherche et les activités liées à la recherche sur le bilinguisme et les minorités de langue officielle. Ce financement provient de l'ensemble des

Mandat

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) est un organisme fédéral indépendant, chargé de promouvoir et de soutenir la recherche et l'érudition dans le domaine des sciences humaines et de conseiller le ministre sur toutes questions connexes que celui-ci peut soumettre à l'examen du Conseil.

programmes du CRSH : 520 000 \$ des Programmes de formation en recherche; 856 368 \$ du programme des subventions ordinaires de recherche; 721 014 \$ du Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles; 124 591 \$ des programmes appuyant la diffusion de la recherche; 219 494 \$ des programmes appuyant le développement de la recherche stratégique. De plus, plusieurs chercheurs bénéficiant du Programme des chaires de recherche du Canada ont mené des travaux touchant le bilinguisme et les minorités de langue officielle. Ce programme est administré par le CRSH.

ÉCOLE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

Président du Conseil du Trésor : Vic Toews

Présidente et chef de la direction : Ruth Dantzer

Championne des langues officielles : Christine Donoghue

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

En tant que fournisseur de services d'apprentissage et de perfectionnement aux fonctionnaires fédéraux, l'École se concentre principalement sur la sensibilisation externe, c'est-à-dire des fonctionnaires oeuvrant dans d'autres institutions fédérales. Toutefois, le cours *Introduction aux langues officielles* a été offert aux employés de l'École à cinq reprises à Gatineau, Montréal, Moncton et Edmonton afin de faire connaître la *Loi sur les langues officielles* à ces employés.

■ CONSULTATIONS

L'École a organisé une rencontre avec des représentants de la communauté anglo-québécoise afin d'explorer des pistes de collaboration. Au Centre de formation linguistique de Whitehorse, au Yukon, l'École a créé un poste de coordonnateur des langues officielles dans le but d'offrir de la formation en français à onze ministères fédéraux et, du même coup, assurer la liaison avec les communautés francophones de la région. Des activités semblables ont aussi eu lieu dans les Prairies, en Colombie-Britannique et en Ontario.

■ COORDINATION ET LIAISON

Encore cette année, l'École a collaboré avec d'autres partenaires fédéraux pour faire la promotion de la dualité linguistique. Pour ce faire, elle a utilisé, entre autres, les conseils fédéraux et leur comité des langues officielles présents dans toutes les régions du pays. Par exemple, en Atlantique, l'École a été active lors du colloque provincial sur les

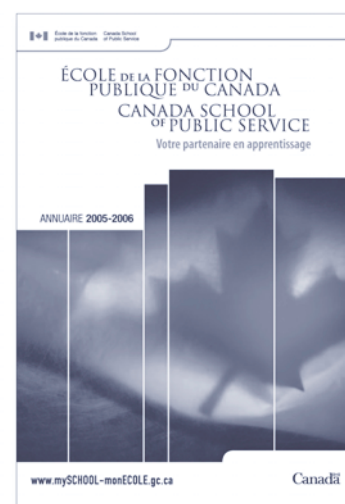
langues officielles tenu à Halifax sous l'égide du conseil fédéral.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

L'École a organisé une classe d'immersion d'une semaine en français en collaboration avec l'Université Sainte-Anne (Nouvelle-Écosse). Les étudiants ont suivi des cours de français le matin et ont participé à diverses activités culturelles avec la communauté francophone locale en après-midi. Pendant *Les Rendez-vous de la Francophonie* qui ont eu lieu en mars 2006, l'École a participé à plusieurs activités des communautés francophones de la région d'Ottawa et d'ailleurs au pays, ce qui a permis aux étudiants en formation linguistique de célébrer cette semaine consacrée à la francophonie. L'École a organisé des voyages d'apprentissage dans les Territoires du Nord-Ouest, au Québec, en Colombie-Britannique, en Ontario et en Alberta dans le cadre du programme *Le leadership et les cadres*. Ces voyages sur le terrain ont permis aux participants de rencontrer des représentants des minorités de langue officielle et de prendre conscience des défis que doivent relever ces communautés. Dans le cadre du programme *Cours et affectations de perfectionnement (CAP)*, une tournée d'apprentissage a eu lieu à Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard, au cours de laquelle les participants ont étudié le développement des industries culturelles au Canada atlantique, y compris chez les Acadiens. Comme l'an dernier, l'École s'est assurée que

Mandat

L'École de la fonction publique du Canada a pour mandat : d'encourager la fierté et l'excellence dans la fonction publique; de favoriser un attachement collectif à des buts, à des valeurs et à des traditions; de répondre à des besoins communs en matière d'apprentissage et de perfectionnement; d'aider les sous-ministres et leurs homologues à satisfaire les besoins d'apprentissage de leur organisation; de rechercher l'excellence dans la gestion du secteur public et de l'administration publique.



des cours offerts en français étaient organisés et disponibles dans les régions. L'École offre plusieurs autres programmes qui mettent en contact les participants avec les différentes facettes de la dualité linguistique canadienne.

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA (Y COMPRIS SERVICE CANADA)

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

Ministre : Monte Solberg

Championne des langues officielles : Marie-Josée Thivierge

Championne des langues officielles à Service Canada : Élisabeth Châtillon

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

Au cours de la dernière année, les employés et la haute direction furent encouragés à prendre en compte et à intégrer les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans la conception et la mise en œuvre des programmes et des politiques du Ministère.

■ CONSULTATIONS

Le Ministère a continué d'assurer le secrétariat du Comité national de développement économique et d'employabilité pour les communautés minoritaires francophones et du Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone. Le Ministère a organisé des rencontres afin de consulter les communautés sur des sujets tels que le développement de la petite enfance et les aidants naturels. RHDSC a participé à divers comités et groupes de travail tels que l'Initiative pour l'alphabétisation familiale, et Service Canada a fait des consultations sur l'amélioration des modes de prestation de services pour les CLOSM. De plus, Service Canada s'est assuré, en 2005-2006, que le Bureau de la satisfaction du client prend en compte les minorités de langue officielle; ce nouveau mécanisme de gestion permettra de mesurer l'efficacité des modes de prestation de services auprès de ces communautés, en tant que groupe cible du Ministère.

■ COMMUNICATIONS

Les spécialistes en communications du Ministère ont appuyé les activités promotionnelles entourant des événements tels que *Les Rendez-vous de la Francophonie*, les *Jeux de la Francophonie* et des forums économiques. Ils ont aussi favorisé l'utilisation des médias rejoignant les minorités de langue officielle. Des informations à l'intention de ces communautés ont été diffusées en ligne et des rencontres ont eu lieu afin de partager des renseignements concernant les programmes et les politiques du Ministère.

■ COORDINATION ET LIAISON

Le Ministère s'est impliqué dans de nombreuses initiatives interministérielles, y compris le Comité d'appui au Comité des sous-ministres (maintenant, sous-ministres adjoints) pour les langues officielles, le Comité directeur de Citoyenneté et Immigration Canada sur l'immigration francophone et le Comité de coordination de la recherche sur les langues officielles (Bureau du conseil privé). Le Ministère a participé activement aux rencontres des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO; Service Canada a d'ailleurs été l'hôte d'une de ces rencontres. La championne des langues officielles de l'ancien ministère du Développement social a participé aux activités du Réseau des champions des langues officielles ainsi qu'à d'autres événements se rapportant aux communautés minoritaires francophones et anglophones.

Mandat

Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) est chargé d'offrir aux Canadiens des possibilités de formation et d'apprentissage, des conditions de travail et des relations syndicales-patronales saines et productives, de même que des politiques, des programmes et des services favorisant le mieux-être social des personnes, des familles et des collectivités.

Service Canada a pour objectif d'améliorer la prestation des services gouvernementaux. Grâce à Service Canada, les Canadiens ont facilement et rapidement accès à une vaste gamme de prestations et de services fédéraux.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

RHDSC a financé de nombreuses initiatives visant à appuyer le développement des communautés minoritaires francophones et anglophones partout au Canada. Ces investissements, tous programmes confondus, se retrouvent dans les domaines suivants : l'alphabétisation (6 814 880 \$), les technologies de l'apprentissage (458 957 \$), la reconnaissance des titres de compétences étrangers (315 000 \$), l'aide aux sans-abri (478 000 \$), la petite enfance (1 584 457 \$), l'aide aux aînés (1 113 472 \$) et les partenariats en développement social (211 332 \$).

■ REDDITION DE COMPTES

Service Canada s'est doté d'une structure de gouvernance pour la mise en œuvre de l'article 41 afin de faciliter la préparation d'un plan d'action intégré au Ministère.

SANTÉ CANADA

MINISTRE ET HAUT FONCTIONNAIRE RESPONSABLE

Ministre : Tony Clement

Champion des langues officielles : Marcel Nouvet

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

Santé Canada a poursuivi ses activités de sensibilisation avec l'appui de son réseau de coordonnateurs des langues officielles partout au Canada. Les séances d'information ont été nombreuses, tant pour les nouveaux employés que pour la haute direction et le personnel déjà en place. Le site Intranet du Ministère et certains bulletins internes ont offert aux employés une information à jour sur la mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles (LLO)*. De plus, les activités entourant *Les Rendez-vous de la Francophonie* ont permis de mieux faire connaître les communautés francophones du Canada.

■ CONSULTATIONS

Le Bureau d'appui aux communautés de langue officielle (BACLO) ainsi que les bureaux régionaux ont tenu de nombreuses réunions, téléconférences et consultations formelles avec des représentants des minorités francophones et anglophones. Ces discussions ont permis d'améliorer la capacité de ces communautés de faire des choix éclairés en matière de santé. Le Ministère a eu l'occasion de présenter ses programmes et d'inviter ses interlocuteurs à se prévaloir des fonds disponibles. Les comités consultatifs francophone et anglophone du Ministère ont joué un rôle important dans le succès des échanges.

■ COMMUNICATIONS

Des conférences, des foires d'information, des colloques, des événements culturels en

région, des visites sur le terrain et des collectes de données sur l'efficacité de certains programmes ont été utilisés pour transmettre de l'information aux communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et pour prendre le pouls de leurs besoins et priorités dans le domaine de la santé. La mise à jour régulière de bases de données et de listes d'envoi a permis l'acheminement de nombreux documents dont des appels de propositions.

■ COORDINATION ET LIAISON

Le réseau des coordonnateurs régionaux du Ministère s'est appliqué à mettre les communautés en contact avec les responsables des programmes de Santé Canada. Ces mêmes coordonnateurs ont mis part à des comités régionaux des langues officielles, en particulier avec les conseils fédéraux présents dans toutes les régions du pays. La participation soutenue de Santé Canada au Groupe des ministres sur les langues officielles et la participation de la coordonnatrice nationale aux activités du Réseau des coordonnateurs nationaux (partie VII de la *LLO*) ont permis au Ministère de jouer un rôle important dans la réalisation de projets mis de l'avant par les communautés.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

Santé Canada a consacré des sommes importantes à la promotion de la santé au sein des CLOSM. Le BACLO a ainsi assuré la bonne marche de 84 accords de contribution.

Mandat

Santé Canada aide les Canadiens et les Canadiennes à maintenir et à améliorer leur santé; il joue un rôle important en ce qui concerne l'élaboration de politiques, l'exécution de programmes et la prestation de services. Il travaille en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les communautés des Premières nations et des Inuits, ainsi que d'autres parties intéressées.

Le Ministère a annoncé la prolongation d'un an (2006-2007) de l'enveloppe du Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires réservée à ces communautés, au coût de 10,6 millions de dollars. Parmi les grands domaines d'intervention, il faut mentionner le tabagisme, l'usage de drogues et de substances contrôlées, le diabète et les soins à la petite enfance. Le Ministère a financé, entre autres : le fonctionnement des 17 réseaux de la Société Santé en français et des 10 réseaux du *Quebec Community Groups Network*; des activités de formation des professionnels de la santé du Consortium national de formation en santé et de l'université McGill; des activités pour favoriser l'accès aux soins de santé primaires de la Société Santé en français et du Réseau communautaire de santé et de services sociaux.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités : Lawrence Cannon

Présidente-directrice générale : Moya Greene

Championne des langues officielles : Susan Margles

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

À l'occasion des *Rendez-vous de la Francophonie*, la Société canadienne des postes (SCP) a installé, en mars 2006, un stand à l'entrée principale de son siège social. La Société a aussi envoyé un message électronique à ses employés partout au pays pour faire connaître l'événement. Le plan d'action portant sur la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles (LLO)* et le bilan des réalisations qui en découle ont été acheminés à tous les vice-présidents de la Société. Un rappel de leurs obligations à cet égard a été fait aux membres du Conseil d'administration et du Conseil de direction de la SCP.

■ CONSULTATIONS

En plus de participer aux différentes consultations organisées par Patrimoine canadien et d'autres organismes fédéraux, la Société a organisé des réunions régionales auxquelles ont assisté des représentants des minorités de langue officielle. La SCP a ainsi rencontré des dirigeants de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, une rencontre fructueuse qui a permis d'améliorer les services offerts aux francophones de cette province. Une rencontre a aussi eu lieu avec une représentante de la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique pour discuter du plan de développement de cette communauté.

■ COMMUNICATIONS



Chaque année, les *Prix de l'alphabétisation* de Postes Canada sont une occasion de communiquer avec l'ensemble des communautés de langue officielle en situation minoritaire. La Société les contacte également pour échanger, entre autres, sur la prestation de services bilingues dans les comptoirs postaux. La SCP continue d'utiliser

les médias des minorités francophones et anglophones pour faire sa publicité. De plus, la Société a fait paraître un article sur ses prix d'alphabétisation dans le *Bulletin 41-42* de Patrimoine canadien.

■ COORDINATION ET LIAISON

Les coordonnateurs nationaux et régionaux chargés de la mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO* ont assisté aux réunions organisées par Patrimoine canadien. Les coordonnateurs ont aussi participé aux rencontres des comités des langues officielles des conseils fédéraux régionaux. La championne des langues officielles, qui siège au Conseil de direction de la Société, a assisté à la réunion annuelle des champions en mars 2006.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

Un Anglo-Québécois et six francophones de l'extérieur du Québec ont reçu un *Prix de*

Mandat

Postes Canada est une société d'État qui a pour mission de servir tous les Canadiens, toutes les entreprises et toutes les organisations en assurant la transmission protégée des messages, de l'information et des colis partout au Canada et en offrant un service de qualité et à valeur ajoutée qui fidélisera les clients.

l'alphabétisation de Postes Canada, une augmentation de deux par rapport à 2004. La Société a continué à appuyer la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français en contribuant à la distribution de 300 000 signets dans les écoles dans le cadre de la Journée d'alphabétisation familiale. La SCP s'est aussi associée à la 15^e édition de la *Dictée P.G.L.* en participant à la distribution de matériel pédagogique. De nombreux autres organismes tels que *French for the Future / Le français pour l'avenir*, l'Association de la presse francophone, l'Association des francophones de Nanaimo et le *Yamaska Literacy Council* ont aussi bénéficié de commandites et de dons de la SCP. De plus, le Programme des timbres de Postes Canada a émis un timbre pour commémorer la déportation des Acadiens et un timbre pour souligner les 400 ans de l'Acadie.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL CANADA

MINISTRE ET HAUT FONCTIONNAIRE RESPONSABLE

Ministre : Peter Gordon MacKay

Champion des langues officielles : Ferry de Kerckhove

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

Le Ministère a créé une direction qui se concentre exclusivement sur la société civile canadienne afin, notamment, de se rapprocher des minorités de langue officielle. *Les Rendez-vous de la Francophonie* ont fait l'objet de célébrations dans plusieurs missions à l'étranger et la promotion des activités entourant cet événement a été faite au sein du Ministère, dans d'autres ministères et dans des missions à l'étranger. Un message a été diffusé à tout le personnel à l'occasion de la *Journée internationale de la Francophonie*.

■ CONSULTATIONS

Des représentants du Ministère ont participé à plusieurs réunions avec des membres des minorités de langue officielle dans le but de mieux connaître les priorités et les enjeux auxquels font face ces communautés sur la scène internationale et de mesurer les difficultés d'accès aux programmes et services du Ministère. Ces rencontres ont aussi permis de connaître les besoins des communautés en matière de financement d'activités internationales. Près d'une trentaine d'organismes représentatifs ont été consultés.

■ COMMUNICATIONS

Les communications du Ministère avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire reposent sur des rencontres dans des régions ciblées, des échanges électroniques et des discussions formelles. Ces échanges ont rendu possible une meilleure compréhension des rôles de chacun. Le Ministère a aussi fait connaître les réussites internationales des communautés à l'occasion de conférences.

■ COORDINATION ET LIAISON

Le Ministère coopère avec plusieurs ministères en vue de satisfaire les priorités des communautés de langue officielle en situation minoritaire. En plus de participer aux activités du Réseau des coordonnateurs nationaux (art. 41) et au Réseau des champions ministériels des langues officielles, le Ministère prend part aux travaux du Comité directeur de Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire en vue de l'établissement d'immigrants francophones dans ces communautés. Le Ministère collabore également avec l'Organisation internationale de la Francophonie afin de constituer un réseau international de jeunes francophones. Le Ministère participe aussi à l'échange de pratiques exemplaires.

Mandat

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a pour mandat : de diriger toutes les relations diplomatiques et consulaires du Canada; d'assurer les communications officielles entre le gouvernement du Canada, d'une part, et les gouvernements étrangers ou les organisations internationales, d'autre part; de mener et de gérer les négociations internationales auxquelles le Canada participe; de coordonner les relations économiques du Canada; de stimuler le commerce international du Canada; de coordonner les orientations données par le gouvernement du Canada aux chefs des missions diplomatiques et consulaires du Canada et de gérer ces missions; d'assurer la gestion du Service extérieur; d'encourager le développement du droit international et son application dans les relations extérieures du Canada.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

Le Ministère a renouvelé pour une période de trois ans le protocole d'entente PICLO (Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle) avec Patrimoine canadien, ce qui a permis le financement de plusieurs activités soumises par ces communautés. Il en a découlé, entre autres, un accroissement du rayonnement international des communautés qui a été particulièrement bénéfique aux jeunes.

Secteur international et organismes centraux

AGENCE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

MINISTRE ET HAUT FONCTIONNAIRE RESPONSABLE

Président du Conseil du trésor : Vic Toews

Championne des langues officielles : Catherine MacQuarrie

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) continue d'utiliser la grille fournie par l'Agence pour s'assurer que les présentations qui sont faites au Conseil du Trésor respectent les principes directeurs en matière de langues officielles. L'Agence appuie également le SCT dans cette démarche.

■ CONSULTATIONS

Le Comité consultatif des ministères sur les langues officielles a reçu la directrice générale du *Quebec Community Groups Network* (QCGN) pour se familiariser avec la réalité et les enjeux de la communauté anglophone du Québec. L'Agence a également participé aux consultations communautaires organisées par le Secrétariat aux langues officielles afin de bien saisir les préoccupations des deux communautés minoritaires de langue officielle. Elle a également coordonné la conférence annuelle des champions des langues officielles qui s'est tenue à Vancouver et qui a permis aux champions de mieux connaître la communauté francophone de la Colombie-Britannique. Les champions ont pu constater, dans la communauté, les résultats d'une collaboration fructueuse entre les gouvernements fédéral, provincial et municipal.

■ COMMUNICATIONS

L'Agence participe activement à l'élaboration d'un guide destiné aux institutions fédérales pour la mise en œuvre de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Ce guide a pour but d'aider les institutions fédérales à bien comprendre les changements apportés à cette partie de la *Loi* en 2005; il fera l'objet d'une vaste diffusion.

■ COORDINATION ET LIAISON

L'Agence a organisé un Forum des bonnes pratiques qui réunissait pour la première fois les champions des langues officielles, les responsables des langues officielles et les coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO* au sein des institutions fédérales. Ce forum a permis aux participants de développer des liens entre eux et de s'inspirer des pratiques exemplaires des uns et des autres. À cette occasion, Justice Canada a pu présenter les changements apportés à la *LLO* et leur impact. Par la suite, l'Agence a également organisé une rencontre des conseillers juridiques des sociétés d'État pour permettre à Justice Canada de les sensibiliser à ce changement.

Mandat

L'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada (AGRHPC) a été créée en décembre 2003 pour assurer l'exécution du programme du gouvernement relatif à la modernisation de la gestion des ressources humaines dans l'ensemble de la fonction publique.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

L'Agence collabore avec la Commission de la fonction publique pour la réalisation de projets pilotes visant à attirer et à retenir des candidats bilingues au sein de la fonction publique, ce qui devrait intéresser les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Par ailleurs, dans le cadre du Programme d'innovation pour les langues officielles de l'Agence, les conseils fédéraux régionaux et les institutions ont réalisé certaines activités qui profitent aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, comme des stages pour les étudiants et des activités visant à mieux faire connaître ces communautés.

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

Ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles : Josée Verner

Président : Robert Greenhill

Champion des langues officielles : Gilles Rivard

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

La sensibilisation aux obligations qui découlent de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles (LLO)* s'est accrue au sein de l'ACDI grâce aux travaux qui ont mené à la préparation du bilan annuel et du plan d'action 2006-2007 sur cette partie de la LLO. La rubrique « Entre nous » du site Intranet, qui présente de l'information sur les langues officielles, contribue aussi à la sensibilisation du personnel.

■ CONSULTATIONS

Au cours de l'exercice 2005-2006, le bureau de l'Atlantique a eu de nombreuses rencontres avec des organismes et des établissements d'enseignement du Nouveau-Brunswick. Le bureau du Pacifique a discuté avec des représentants de la Société de développement économique de la Colombie-Britannique en vue d'une collaboration future. En outre, le Programme des universités et collèges a organisé une consultation annuelle à Ottawa : des représentants de cinq universités liées aux minorités de langue officielle étaient présents. Plusieurs autres rencontres du genre ont eu lieu.

■ COMMUNICATIONS

L'ACDI communique par le biais de son site Web, ses bureaux régionaux au Canada, certains programmes et par la publication des occasions d'affaires. Chaque bureau régional publie un bulletin d'information. En Atlantique, 20 pour cent des destinataires sont francophones et cinq pour cent le sont



pour le bureau du Pacifique; le bureau des Prairies fait parvenir une version française de son bulletin sur demande. Le Programme des conférenciers a présenté quatre exposés en français à l'extérieur du Québec et dix en anglais au Québec. Le Programme de l'ACDI pour les jeunes a participé à deux exposés en français et deux bilingues à l'extérieur du Québec et à trois en anglais au Québec.

■ COORDINATION ET LIAISON

Le coordonnateur national responsable de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO a travaillé de concert avec des fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. En février 2006, il a participé à une rencontre interministérielle organisée par Patrimoine canadien. Une autre rencontre a eu lieu avec le même ministère pour discuter de reddition de comptes et de planification. Il a aussi été en contact avec les trois bureaux régionaux canadiens afin d'assurer la coordination de la mise en œuvre de l'article 41. En mars 2006, le champion des langues officielles a participé à Vancouver à la rencontre annuelle du Réseau des champions ministériels des langues officielles.

Mandat

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a pour mandat de réduire la pauvreté et de contribuer à rendre le monde plus sûr, plus équitable et plus prospère. L'objectif de l'ACDI est de réduire la pauvreté, de promouvoir les droits de la personne et d'augmenter le développement durable. L'ACDI travaille avec des partenaires dans le monde entier, en vue d'appuyer le développement durable dans les pays en développement et d'offrir une aide humanitaire dans les régions qui en ont besoin.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

Pas moins d'une dizaine d'universités et collèges liés aux minorités de langue officielle ont reçu du financement de divers programmes de l'ACDI pour mener des initiatives en développement international. Il convient de mentionner, entre autres, l'Université Bishop's, le Collège Boréal, le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, l'Université Concordia et l'Université de Moncton. Le Programme canadien de bourses de la Francophonie a, quant à lui, permis à une cinquantaine d'individus de la Francophonie de venir étudier dans des universités et collèges francophones de l'extérieur du Québec.

CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

MINISTRE ET HAUT FONCTIONNAIRE RESPONSABLE

Ministre des Affaires étrangères : Peter Gordon MacKay

Présidente : Maureen O'Neil

Champion des langues officielles : Denys Vermette



PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

Les questions relatives aux minorités de langue officielle se posent comme thème transversal dans le cadre des programmes canadiens du CRDI. Ainsi, les responsables du Programme de formation et de bourses sont sensibles aux questions qui touchent ces minorités et l'appartenance à une telle communauté est l'un des critères de sélection. Un exposé exhaustif a aussi été présenté aux cadres supérieurs sur la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles (LLO)*. Enfin, la diffusion de l'état de réalisations annuel permet de faire ressortir les réussites du CRDI et les aspects à améliorer.

■ CONSULTATIONS

Le coordonnateur national a poursuivi l'établissement de contacts au sein des minorités francophones et anglophones en assistant à la réunion annuelle des coordonnateurs nationaux chargés de la mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO* qui se tient en région. Le champion des langues officielles du CRDI a lui aussi assisté à la réunion annuelle du Réseau des champions ministériels à Vancouver. Ces rencontres aident le CRDI à tenir compte des priorités des minorités lors de l'élaboration de ses politiques et programmes.

■ COMMUNICATIONS

Dans le cadre de son Programme de formation et de bourses, le CRDI a continué à prendre des mesures pour attirer l'attention des membres des minorités francophones et anglophones. Dans le cadre d'un programme de ciblage qui consistait à transmettre des informations, à faire des exposés et à participer à des salons et des assemblées, le CRDI a particulièrement visé les universités qui desservent des minorités de langue officielle et offrent un programme de maîtrise ou de doctorat qui se rapporte aux domaines de programme du Centre. Le CRDI a transmis un exemplaire de l'état de réalisations annuel détaillé à l'Association des universités de la francophonie canadienne, aux universités de langue anglaise du Québec, au *Quebec Community Groups Network* et à la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

■ COORDINATION ET LIAISON

Le coordonnateur national a participé aux rencontres du Réseau des coordonnateurs nationaux chargés de la mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO*. Le Centre a échangé avec d'autres organismes fédéraux de l'information sur les bonnes pratiques en matière de gestion des langues officielles. Il a poursuivi son association avec l'ACDI, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Santé Canada, Environnement Canada et Ressources naturelles Canada pour la gestion de projets de recherche.

Mandat

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) s'est donné pour mission de construire un monde durable et équitable. En appuyant des travaux de recherche, il aide ses partenaires des pays en développement à trouver des solutions pratiques et durables aux problèmes urgents en matière de développement. Le Centre pourvoit également aux besoins de réseaux d'information et il forge des liens qui permettent aux Canadiens et à leurs partenaires des pays en développement de bénéficier en toute égalité du partage de connaissance à l'échelle mondiale.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

Le CRDI a financé des projets de recherche de concert avec cinq partenaires fédéraux. Trois boursiers anglophones étaient des étudiants d'universités situées au Québec. Deux étudiants francophones de l'extérieur du Québec ont aussi bénéficié d'une bourse du Centre. D'autres activités parrainées par les minorités francophones et anglophones ont également été prises en charge par le CRDI au cours de l'année 2005-2006.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA

MINISTRE ET HAUT FONCTIONNAIRE RESPONSABLE

Ministre : Diane Finley

Champion des langues officielles : Daniel Jean

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

Le personnel du Ministère est plus conscient de l'importance des communautés francophones dans l'identité du Canada. Les employés du service de l'immigration à Paris et à Rabat ont participé aux séances d'information et aux voyages de promotion organisés dans leur mission pour mousser les collectivités francophones du Canada comme régions d'établissement. Le bureau régional de l'Ontario a créé un groupe de travail interne au sein de la Direction de l'établissement et des affaires intergouvernementales.

■ CONSULTATIONS

Le travail soutenu de CIC avec les communautés francophones a permis de pousser plus loin l'harmonisation des politiques du Ministère avec les buts et objectifs des communautés. Ainsi, la sous-ministre et le sous-ministre adjoint ont rencontré le coprésident de la partie communautaire du Comité directeur CIC-Communautés francophones en situation minoritaire et des représentants de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) pour discuter des

priorités et des prochaines étapes dans le dossier de l'immigration francophone. En Ontario, la création du Consortium économique pour immigrants francophones a nécessité des rencontres avec plus de 15 groupes communautaires.

■ COMMUNICATIONS

Les activités de communication de CIC ont permis une plus grande sensibilisation des communautés francophones en situation minoritaire à la richesse de la diversité culturelle et à l'importance d'accueillir de nouveaux arrivants. Par exemple, des ateliers de sensibilisation et une campagne médiatique valorisant la réussite et la contribution des immigrants ont eu lieu à Winnipeg (Saint-Boniface). En Atlantique, CIC a élargi la gamme de documents destinés à l'établissement des immigrants dans les communautés francophones. En Ontario, le Ministère a produit et distribué un guide de services offerts en français.

■ COORDINATION ET LIAISON

CIC continue de coordonner le travail du Comité directeur. Plusieurs activités de promotion se sont déroulées avec la participation de représentants des provinces et des communautés. La plus importante, « Destination Canada : Paris, Nice, Bruxelles », visait à attirer des résidents d'expression française dans les communautés francophones minoritaires; CIC est parvenu à joindre un plus grand nombre de candidats potentiels (1 170) que l'an dernier. En Colombie-Britannique, le Ministère travaille avec la province pour déterminer les besoins de services en français.

Mandat

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a pour mandat de faire du Canada un pays plus fort en tirant le maximum d'avantages des mouvements migratoires mondiaux, en protégeant les réfugiés au pays et à l'étranger, en soutenant l'établissement, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants, et en gérant l'accès au Canada.

FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

Le Ministère a organisé et subventionné des voyages de journalistes français et belges au sein de communautés francophones minoritaires. Il a aussi permis à des représentants d'associations de se rendre en Afrique afin de fournir des informations sur leurs communautés. Il a aussi acheté de la publicité dans les journaux de l'Île Maurice pour promouvoir ces mêmes communautés à l'étranger. CIC a accordé des subventions pour la création et l'amélioration de sites Web, de brochures, affiches et autres documents afin de renseigner les immigrants potentiels. CIC a négocié 11 protocoles d'entente avec les provinces et un territoire afin de permettre l'accès des étudiants internationaux francophones à des emplois hors campus. Le Programme des candidats des provinces a fait l'objet de promotion à l'étranger.



JUSTICE CANADA

MINISTRE ET HAUT FONCTIONNAIRE RESPONSABLE

Ministre : Robert Douglas Nicholson

Champion des langues officielles : Michel Bouchard

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

Justice Canada a tenu sa quatrième rencontre annuelle du Réseau des coordonnateurs responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles (LLO)* au sein du Ministère. Ce réseau organise également des téléconférences aux six semaines. Des séances de sensibilisation sur les exigences de la partie VII de la *LLO* (modifiée) ont été offertes à divers intervenants. Une formation intitulée « Les droits linguistiques essentiels : notions élémentaires sur les droits linguistiques fondamentaux au Canada » a aussi été donnée au personnel juridique du Ministère.

■ CONSULTATIONS

Le Ministère a participé à divers forums de consultation tels que le Comité des langues officielles du Conseil fédéral de l'Ontario et les rencontres annuelles de groupes comme l'Association des juristes d'expression française de la Colombie-Britannique, la Commission nationale des parents

francophones et le *Québec Community Groups Network*. Des consultations ont eu lieu auprès des communautés du Manitoba et de l'Île-du-Prince-Édouard afin de promouvoir l'Initiative sur la justice familiale. Une première rencontre des organismes de vulgarisation et d'information juridiques et des associations de juristes d'expression française a eu lieu en mars 2006 à Ottawa.

■ COMMUNICATIONS

Le Ministère a révisé son plan de communication pour la mise en œuvre de l'article 41 afin de refléter les changements apportés à la *LLO*. Le volet article 41 du site Internet a été modifié afin de le rendre plus convivial et accessible. Deux articles ont été rédigés pour le *Bulletin 41-42* de Patrimoine canadien. Plutôt que la poste, une liste électronique sert maintenant à communiquer avec les organismes communautaires.

■ COORDINATION ET LIAISON

Le Ministère a participé à des conférences, séminaires et autres activités de formation visant à mieux faire connaître aux organismes fédéraux leurs obligations linguistiques. Le Ministère est membre du comité directeur portant sur l'étude « Un État des lieux sur les services en français dans le domaine de la justice en Ontario » réalisée par le ministère du Procureur général de l'Ontario. Les résultats de cette étude ont été présentés en février 2006 à Toronto. Sous la direction du Ministère, des rencontres ont eu lieu avec des partenaires gouvernementaux par l'entremise du Groupe de travail fédéral, provincial, territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Mandat

Le ministère de la Justice veille à ce que le système de justice du Canada soit aussi équitable, accessible et efficace que possible. Il sert les Canadiennes et les Canadiens indirectement en faisant fonction de cabinet juridique du gouvernement plutôt que de s'occuper directement des affaires personnelles ou individuelles des citoyens. Ses responsabilités reflètent le double rôle du ministre de la Justice, qui est également le procureur général du Canada.

■ FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

Six initiatives ministérielles ont été ciblées par les communautés : le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, l'Initiative sur le renouvellement du système de justice applicable aux jeunes, la Stratégie de justice familiale axée sur l'enfant, l'Initiative de lutte contre la violence familiale, l'Initiative concernant les victimes d'actes criminels et le Fonds juridique de partenariats et d'innovation. Le Ministère a augmenté de 25 % le financement de base aux associations de juristes d'expression française et à leur fédération nationale. Cette augmentation a permis au Ministère d'appuyer l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta et d'assurer un financement accru à la fédération des associations et à ses associations membres.



STATISTIQUE CANADA

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

Ministre de l'Industrie : Maxime Bernier

Statisticien en chef : Ivan Fellegi

Champion des langues officielles : Paul Johannis



PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

■ SENSIBILISATION

Les enquêtes et les recherches entreprises par Statistique Canada permettent de renseigner le personnel sur la situation des minorités de langue officielle. Plusieurs exposés ont été faits devant le Comité des langues officielles du Ministère et des réunions du Sous-comité des coordonnateurs des langues officielles ont eu lieu au cours de l'année. La participation des gestionnaires d'enquêtes aux travaux du Comité interministériel sur la recherche dans le domaine des langues officielles a permis de sensibiliser ces personnes aux préoccupations des minorités de langue officielle. Un exposé sur l'Enquête postcensitaire sur la vitalité des minorités de langue officielle (EVMLO) a été fait au Statisticien en chef.

■ CONSULTATIONS

Statistique Canada a poursuivi la consolidation et l'amélioration de son programme actuel de consultation et de liaison avec les représentants des collectivités francophones et anglophones minoritaires afin de mieux connaître leurs besoins prioritaires en matière de données. La consultation des associations au sujet de la planification et des produits du Recensement est une activité importante, intégrée aux responsabilités du personnel des Services consultatifs de Statistique Canada et à celles des employés du bureau central chargés de planifier le Recensement. Le Ministère a eu, entre autres, une réunion avec des responsables de la Société Santé en français pour discuter du concept de « francophone ».

Il a aussi rencontré des représentants des communautés pour faire le point sur l'EVMLO.

■ COMMUNICATIONS

Les nombreux exposés sur l'EVMLO faits devant des représentants des minorités de langue officielle et des partenaires gouvernementaux ont permis de communiquer de l'information sur les projets de recherche et sur les enquêtes clés en cours à Statistique Canada. Le Ministère a présenté une communication sur l'EVMLO et sur l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (2003) lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français. Deux autres exposés sur l'EVMLO ont été faits dans le cadre du congrès de l'Acfas (Association francophone pour le savoir) et un autre à des chercheurs de l'Office québécois de la langue française. Le Ministère a publié de courts articles dans le *Bulletin 41-42* de Patrimoine canadien et a offert des ateliers de formation sur le cédérom *Portrait des communautés de langue officielle au Canada*.

■ COORDINATION ET LIAISON

Le bureau central de Statistique Canada a apporté un soutien actif aux coordonnateurs régionaux et a encouragé une meilleure participation des bureaux régionaux à la mise en œuvre des objectifs de Statistique Canada pour l'article 41. L'élaboration de l'EVMLO a permis de consolider les partenariats avec certains ministères et

Mandat

Statistique Canada a pour mandat de recueillir, de compiler, d'analyser, de dépouiller et de publier des renseignements statistiques qui décrivent la situation économique et sociale ainsi que la situation générale du pays et de ses habitants. En vertu d'autres lois fédérales, l'organisme doit produire des données destinées à diverses fins.

organismes clés du gouvernement fédéral tels que Développement social Canada, Santé Canada, Justice Canada, l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada et le Commissariat aux langues officielles. Des protocoles d'entente ont été signés. De même, les exposés faits par Statistique Canada dans le cadre des rencontres du Comité de coordination de la recherche sur les langues officielles ont permis de montrer le grand nombre de possibilités en matière d'analyse qui peuvent être exploitées pour servir les intérêts des minorités francophones et anglophones du Canada.

CADRE D'IMPUTABILITÉ ET DE COORDINATION EN LANGUES OFFICIELLES (EXTRAIT RELATIF À LA PARTIE VII DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES*)

Tous les ministères et organismes fédéraux sont assujettis au Cadre d'imputabilité et de coordination établi dans le Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles.

OBLIGATIONS DE TOUTES LES INSTITUTIONS FÉDÉRALES EN VERTU DE LA PARTIE VII DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES*

Le cadre d'imputabilité décrit les étapes que doit franchir chaque institution fédérale dans sa planification stratégique et dans l'exécution de son mandat vis-à-vis des langues officielles :

- sensibiliser ses employés aux besoins des communautés minoritaires et aux engagements du gouvernement contenus dans la partie VII de la *Loi sur les langues officielles (LLO)*;
- déterminer si ses politiques et ses programmes ont une incidence sur la promotion de la dualité linguistique et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), et ce, dès les premières étapes de leur élaboration jusqu'à leur mise en

oeuvre, y compris lors de la dévolution de services;

- consulter, s'il y a lieu, les publics intéressés, en particulier les représentants des CLOSM, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en oeuvre de politiques et de programmes;
- être en mesure de décrire sa démarche et de démontrer qu'elle a pris en compte les besoins de ces communautés;
- lorsqu'il aura été décidé que des répercussions existent, planifier en conséquence les activités de l'année qui suit ainsi qu'à plus long terme, présenter les résultats attendus en tenant compte dans la mesure du possible du budget prévu, et prévoir les mécanismes d'évaluation des résultats.

Toutes les institutions doivent analyser les incidences des propositions qui font l'objet de mémoires au Cabinet sur les droits linguistiques du public et des fonctionnaires fédéraux, tout comme sur la promotion du français et de l'anglais. Elles doivent en outre analyser, pour toute présentation au Conseil du Trésor, les incidences liées au développement des CLOSM. Elles sont tenues de considérer l'incidence des différents modes de prestation de services sur les langues officielles et de consulter les CLOSM lorsque des changements dans la façon d'offrir des services pourraient avoir un effet sur le développement de celles-ci. Finalement, les achats d'espace ou de temps dans les médias doivent inclure les organes d'information qui desservent la minorité francophone ou anglophone d'une collectivité.

OBLIGATIONS DES INSTITUTIONS VISÉES PAR LE CADRE DE RESPONSABILISATION - MISE EN ŒUVRE DES ARTICLES 41 ET 42 DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES*

Trente-deux institutions fédérales visées par le Cadre de responsabilisation doivent préparer un plan d'action pour la mise en oeuvre de l'article 41 (partie VII) de la *LLO*. Ces plans sont élaborés à la suite de consultations avec les CLOSM afin de permettre aux ministères et organismes fédéraux de tenir compte des priorités de ces communautés dans la planification de leurs activités tout en respectant les limites de leur mandat. Chaque année, les institutions en question doivent transmettre ces plans, de même qu'un rapport des résultats obtenus, au ministère du Patrimoine canadien. Les résultats obtenus par les institutions dans la mise en oeuvre de l'article 41 de la *LLO* sont présentés dans le *Rapport annuel sur les langues officielles* déposé chaque année au Parlement.

COORDONNATEURS NATIONAUX RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA LLO

Responsable du Réseau des coordonnateurs nationaux	Marjolaine Guillemette	819-994-3509 marjolaine_guillemette@pch.gc.ca
ORGANISME VISÉ	NOM	COORDONNÉES
Affaires étrangères et Commerce international Canada	Tricia MacDonald	613-944-1833 tricia.macdonald@international.gc.ca
Agence canadienne de développement international	Vincent Marimbu	819-994-0732 vincent_marimbu@acdi-cida.gc.ca
Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada	Tara Yetts	613-952-1363 yetts.tara@hrma-agrh.gc.ca
Agence de promotion économique du Canada atlantique	Pierrette Williams	506-851-3364 pierrette.williams@acoa-apeca.gc.ca
Agence de santé publique du Canada	Linda St-Maurice	613-948-7329 linda_st-maurice@phac-aspc.gc.ca
Agriculture et Agroalimentaire Canada	Brian Murphy	613-759-6772 murphyb@agr.gc.ca
Banque de développement du Canada	Dora Raimondo-Garner	514-283-2865 dora.raimondo@bdc.ca
Centre de recherches pour le développement international	Chantal Gendron	613-236-6163, poste 2511 cgendron@idrc.ca
Centre national des Arts	Anne Tanguay	613-947-7000, poste 546 atanguay@nac-cna.ca
Citoyenneté et Immigration Canada	Christiane Desautels	613-957-5932 christiane.desautels@cic.gc.ca
Commission canadienne du tourisme	William Harding	604-638-8406 harding.william@ctc-cct.ca
Commission de la capitale nationale	Stéphane Pellicano	613-239-5334 spellica@ncc-ccn.ca
Condition féminine Canada	Valérie Lavergne	613-947-0932 valerie.lavergne@swc-cfc.gc.ca
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	Annie Laflamme	819-994-1752 annie.laflamme@crtc.gc.ca
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada	Suzanne Board	613-992-4301 suzanne.board@shrc.ca
Conseil des Arts du Canada	Katherine Berg	613-566-4414, poste 5207 katherine.berg@conseildesarts.ca
Développement économique Canada pour les régions du Québec	Lynn Bois	514-283-6585 lynn.bois@dec-ced.gc.ca
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	Jody Simonson	780-495-8966 jody.simonson@wd.gc.ca
École de la fonction publique du Canada	Frantz Icart	819-934-8229 frantz.icart@cspc-efpc.gc.ca
Industrie Canada	Kiran Cahoon	613-954-4083 cahoon.kiran@ic.gc.ca
Justice Canada	Lise Sarault	613-952-1096 lise.sarault@justice.gc.ca
Office national du film du Canada	Sylvie Germain	514-283-3769 s.germain@onf.ca
Parcs Canada	Diane Lépine	819-997-0105 diane.lepine@pc.gc.ca
Patrimoine canadien	Pierrette Jutras	819-953-0966 pierrette_jutras@pch.gc.ca
Ressources humaines et Développement social Canada (y compris Service Canada)	Robert Coulter	613-957-4570 robert.coulter@sdsc-dsc.gc.ca
Santé Canada	Aldean Andersen	613-952-3120 aldean_andersen@hc-sc.gc.ca
Société canadienne des postes	Robert Gauthier	613-734-8596 roberta.gauthier@postescanada.ca
Société Radio-Canada	Jules Chiasson	514-597-7306 jules_chiasson@radio-canada.ca
Statistique Canada	Réjean Lachapelle	613-951-3763 rejean.lachapelle@statcan.ca
Téléfilm Canada	Mateo Barney	514-283-0838, poste 2079 barneym@telefilm.gc.ca
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	Sylvie Jalbert	819-956-5059 sylvie.jalbert@tpsgc.gc.ca